

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **113 (1977)**

Heft 15

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif

M 72

Entre Blonay et Chamby...



Photo Biétry, La Tour-de-Peilz.

Voir page 348.

ÉDITIONS DELTA S.A. - 2, rue du Château - 1800 VEVEY

L'HOMME, SON ENVIRONNEMENT

CE QUE L'ON TROUVERA DANS CE NOUVEL OUVRAGE...

Au cours de ces dernières années, aucun mot n'a été aussi souvent utilisé que le mot ÉCOLOGIE. Mais est-il toujours bien compris ? Le premier souci des auteurs de « L'Homme, son Environnement » est de permettre à un large cercle de lecteurs de saisir ce qu'est l'écologie. Cet ouvrage devrait donc donner à chacun la possibilité de répondre aux diverses questions concernant les relations existantes entre les êtres vivants et leur milieu. Enfin, par l'utilisation importante d'exemples et de références choisis en Suisse, il comblera une lacune, d'autant que notre pays, par sa diversité, présente un terrain d'observations des plus intéressants.

L'écologie oblige le naturaliste à envisager l'étude du milieu sous un angle nouveau, dynamique. Il n'est plus uniquement question de constituer des herbiers, des collections d'insectes aussi riches qu'ils soient ou d'établir des listes exhaustives d'espèces d'oiseaux observées dans tel ou tel site. Aujourd'hui, le naturaliste doit envisager une approche synthétique de son environnement afin de saisir les liens qui unissent réciproquement tous les êtres vivants. L'originalité de cet ouvrage repose sur une étude globale et multidirectionnelle des problèmes de l'écologie depuis l'infiniment grand (phénomènes cosmiques) jusqu'à l'infiniment petit (phénomènes locaux).

A QUI S'ADRESSE-T-IL... ?

Son contenu attrayant et complet, sa rédaction simple mais précise, désigneront ce livre comme un ouvrage de référence et d'initiation pour les personnes désirant faire leurs premiers pas... et les suivants, en écologie.

PAR QUI « L'HOMME ET SON ENVIRONNEMENT » A-T-IL ÉTÉ RÉDIGÉ ?

G. Tchérémissinoff

Diplômé en biologie de l'Université de Genève, il enseigne actuellement cette discipline au Cycle d'orientation du canton de Genève et la phytosociologie au Technicum horticole de Lullier. Parallèlement à son activité didactique, il poursuit des travaux de recherche dans les domaines de la biogéographie et de la phytosociologie.

J.-C. Martin

Licencié ès sciences naturelles de l'Université de

Il sera utilisé avec autant de profit par les enseignants que par leurs élèves et les parents. Par sa conception didactique, il est désigné pour satisfaire les exigences de l'enseignement de l'écologie. A ce propos, dans un deuxième temps, les auteurs élaboreront des fiches de travail destinées plus particulièrement à un usage pédagogique, en prolongement des données fondamentales contenues dans ce livre. Cet ouvrage constitue une suite logique, sur le plan de l'environnement, à celui : O. Bär « GÉOGRAPHIE DE LA SUISSE » publié aux Editions DELTA S.A.

PRÉSENTATION DU LIVRE

Relié, A4, plus de 200 pages illustrées noir et quadrichromie. Prix de vente : Fr. suisses 36.—.

SOMMAIRE

- Chapitre 1 : L'environnement cosmique.
- Chapitre 2 : Le biotope, son influence.
- Chapitre 3 : La biocénose.
- Chapitre 4 : La répartition des êtres vivants.
- Chapitre 5 : Les écosystèmes remarquables dans le monde, en Suisse.
- Chapitre 6 : L'homme dans la biosphère.

ANNEXES

- Une table des matières.
- Un glossaire.
- Un index.
- Une bibliographie.

SORTIE DE PRESSE

Automne 1977.

Genève, maître de biologie au Cycle d'orientation à Genève. Il a fonctionné comme méthodologue pour la biologie dans l'enseignement secondaire genevois, est à l'origine d'un cours de physiologie humaine et l'auteur de fiches d'exercices de sciences naturelles en usage au Cycle d'orientation. Il possède également le brevet d'instituteur primaire genevois. En outre, il a participé à plusieurs congrès internationaux en Suisse et au Canada pour introduire, dans les programmes scolaires, des notions d'écologie, d'études de l'environnement.

A RETOURNER AUX ÉDITIONS DELTA S.A., 2, RUE DU CHÂTEAU, CH-1800 VEVEY BON DE SOUSCRIPTION

Je désire recevoir exemplaire(s)

G. Tchérémissinoff :

L'HOMME, SON ENVIRONNEMENT

J.-C. Martin :

Prix de souscription : Fr.s. 30.— par exemplaire jusqu'au 30 juin 1977

Prix de vente après souscription : Fr.s. 36.—.

Nom, prénom :

Rue : N° postal : Localité :

..... le Signature :

Sommaire

ÉDITORIAL

La coordination scolaire romande
et le généraliste (II) 331

COMMUNIQUÉS

Guilde de documentation SPR 332
Cinéma 332
Fabrication de flûtes de bambou 332
Cotisations SPV 1977 333
Société vaudoise de travail manuel 333
Groupe romand de l'école
moderne 333
Association des maîtresses
enfantines et semi-enfantines
vaudoises 333
SPV - Section de Lausanne 333

DOCUMENTS

La loi et l'enfant 334
Le secteur des moyens
audio-visuels de l'IRDP 335

RÉFORME SCOLAIRE

Le cycle d'orientation du canton
de Genève 337

CHRONIQUE MATHÉMATIQUE

Le jeu des familles polybases 340

PAGE DES MAÎTRESSES ENFANTINES

Les petits ruisseaux 342

AU JARDIN DE LA CHANSON 345

DES LIVRES POUR LES JEUNES 345

DIVERS

Chemin de fer touristique
Blonay-Chamby 348
Rencontre internationale de jeunes 348
Un stage de mime 348

RADIO SCOLAIRE 349

CHRONIQUE NEUCHÂTELOISE

Rapport de gestion pour
l'année 1976 353

La coordination scolaire romande et le généraliste (II)

Dans un premier article, nous avons posé un problème : celui de la relation entre le généraliste, enfantin et primaire, les méthodologies et leurs auteurs. Il est assez piquant de relever que ce premier article côtoyait un texte de J.-C. Badoux dont un sous-titre, « Le maître généraliste survivra-t-il ? » exprimait la même inquiétude. Le rédacteur pédagogique de l'« Educateur » concluait de manière optimiste, en soulignant les convergences des diverses méthodologies nouvelles. Nous partageons cet optimisme quant au fond, mais nous regretterions qu'il conduise les généralistes à une attitude trop passive : la pédagogie de l'école élémentaire doit rester leur affaire, c'est notre conviction profonde, dans l'intérêt des élèves et dans l'intérêt des maîtres eux-mêmes.

Il nous faut donc inventer, entre les généralistes et les spécialistes, un mode de collaboration qui garantisse l'autonomie pédagogique des premiers sans nous priver de la contribution précieuse des seconds. Mais avant d'entrer en matière sur ce point, nous nous devons de présenter les futurs partenaires égaux : qu'est-ce qu'un généraliste ? qu'est-ce qu'un spécialiste ? Une première chose saute aux yeux : si le généraliste est situé tout en bas de l'échelle hiérarchique et salariale des DIP, le spécialiste, qu'il soit maître de méthodologie, professeur de l'enseignement, directeur d'école normale ou quoi que ce soit d'autre se trouve mieux placé sur cette échelle, et donc mieux rétribué. Cette inégalité de statut et de salaire doit être soulignée : elle ne favorise pas des relations que nous souhaiterions, précisément, égalitaires. D'ailleurs, cette inégalité est accrue par le mandat que le spécialiste a reçu des autorités scolaires (élaboration d'une méthodologie nouvelle, etc.) et, dans certains cas, par les responsabilités du spécialiste dans l'organisation des recyclages : il convoque, il dirige, il instruit les généralistes ; il a donc, par délégation, des « pouvoirs » que le généraliste n'a pas.

En poursuivant notre essai de définition, nous constaterons que généralistes et spécialistes n'ont pas les mêmes responsabilités. Le premier s'occupe d'enfants ; le second n'a plus cette responsabilité directe, et ses intérêts l'ont porté vers une discipline particulière, qu'il a étudiée en profondeur. On nous rétorquera que les spécialistes actuellement à l'œuvre chez nous sont, à quelques exceptions près, d'ex-instituteurs. Mais précisément, ce sont des « ex » ; ils ne sont plus généralistes. Eux-mêmes d'ailleurs reconnaissent souvent qu'ils ne « sentent » plus la classe, dans toute sa complexité. Cette classe qu'ils ne tenent pendant des années, ils l'ont quittée (il serait intéressant de savoir pourquoi, mais c'est une autre histoire), et les années, en passant, ont fait disparaître progressivement la connaissance profonde qu'ils en avaient. C'est pourquoi leur contribution, aussi parfaite soit-elle du point de vue scientifique, ne peut être, du point de vue pédagogique, qu'une hypothèse. (Les mauvaises langues diront : une vue de l'esprit.)

Cela dit, comment concevoir une relation spécialiste - généraliste qui soit égalitaire, donc fructueuse ; qui aboutisse à un progrès pédagogique ? L'idéal serait sans doute que le spécialiste fonctionne uniquement comme un documentaliste : il mettrait à la portée des généralistes un choix d'informations qui permettraient à ces derniers, en toute liberté, d'adapter leur enseignement aux progrès de la science.

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin corporatif (numéros pairs) :
François BOURQUIN, case postale
445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs) :

Jean-Claude BADOUX, En Collonges,
1093 La Conversion-sur-Lutry.

Comité de rédaction (numéros im-
pairs) :

Lisette Badoux, chemin des Cèdres 9,
1004 Lausanne.

René Blind, 1411 Cronay.

Henri Porchet, 1166 Perroy.

Administration, abonnements et an-
nonces : IMPRIMERIE CORBAZ
S.A., 1820 Montreux, av. des Planches
22, tél. (021) 62 47 62. Chèques pos-
taux 18 - 3 79.

Prix de l'abonnement annuel :

Suisse Fr. 38.— ; étranger Fr. 48.—.

Cette formule garantirait l'autonomie pédagogique du généraliste ; mais elle est prématurée, sinon utopique pour l'instant.

Et la formule actuelle qui ne met vraiment en contact les généralistes et le spécialiste qu'au moment du recyclage pouvons-nous en tirer parti ?

— Ce n'est pas impossible, à condition que les généralistes n'adoptent JAMAIS une position de subalternes, de purs enseignés et qu'ils ne se laissent pas « agir » par les spécialistes. Le généraliste devrait tenir au spécialiste les propos suivants : « Vous avez approfondi le domaine qui est le vôtre, et vous me livrez le résultat de vos recherches. Je reconnais, dans ce domaine, votre compétence, et j'accueille avec intérêt votre documentation : je n'ai pas le temps, ni les moyens de faire ce travail-là. Mais en plus, vous me proposez une démarche pédagogique. Or, ce domaine est de ma compétence : je dirige une classe depuis des années, je n'ai pas CESSÉ de le faire, je connais mon métier. Sur ce terrain-là c'est moi qui décide. Je sais bien que vous avez expérimenté votre démarche pédagogique ; mais comment ? en tenant une classe et en vous efforçant d'intégrer l'innovation à la vie de cette classe ? Vous savez bien que non. Je considérerai donc votre démarche pédagogique comme une hypothèse ; je vais l'essayer, et je vous communiquerai les résultats de ces essais, que j'entreprendrai en toute liberté, en les intégrant harmonieusement à mon enseignement quotidien.

On a dit que les nouveaux programmes et les nouvelles méthodologies romandes véhiculaient avant tout des ATTITUDES nouvelles. Soit, mais si nous, les généralistes, voulons survivre en tant que tels, il nous faut adopter, justement, une ATTITUDE plus résolue dans notre dialogue avec les spécialistes : une attitude fondée sur notre COMPÉTENCE spécifique. Les spécialistes nous informent, nous tiennent au courant de l'évolution des disciplines dont ils s'occupent ; c'est leur rôle. Ils le dépassent s'ils prétendent nous dicter des comportements pédagogiques. Les comportements pédagogiques, c'est notre affaire. Dans cette perspective, une méthodologie nouvelle doit impérativement être considérée, par nous, comme une PROPOSITION, comme un recueil de SUGGESTIONS. A nous d'expérimenter, de choisir, de conserver, de rejeter au besoin. Un recyclage ne doit pas être une entreprise de conditionnement, il doit être un DIALOGUE entre partenaires égaux et responsables ; et il dépend de nous, généralistes, qu'il en soit ainsi.

Si nous voulons survivre en tant que généralistes, nous sommes condamnés à réagir, en adoptant systématiquement l'ATTITUDE nouvelle que nous venons de décrire. Mais la REVALORISATION professionnelle du généraliste pourrait être accélérée encore par d'autres mesures, que nous évoquerons dans un prochain article.

J.-J. Maspéro.

Cinéma

De nouveaux films sont disponibles, soit à la Centrale du film scolaire de Berne, soit au CIC.

Pour vous donner la possibilité de les connaître, nous vous proposons une heure de projections.

Invitation

Programme « à la carte » à partir des 8 films suivants :

L'Invitation aux Rêves

La Leçon de Choses

Les Impressionnistes

Cheetah, le Guépard

Les Années Trente

Naissance d'un Kangourou

Les Escargots

Sélection de films d'élèves des Rencontres de Nyon.

Organisation : Centre d'initiation au cinéma et Centres régionaux, Commission des films d'enseignement.

ROLLE : Collège du Martinet, **lundi 2 mai à 16 h. 45.**

BEX : Collège, **vendredi 6 mai à 17 h. 15.**

CHÂTEAU-D'EX : Pavillon, **mardi 3 mai à 17 h.**

YVERDON : Collège de la Place-d'Armes, **jeudi 5 mai à 16 h. 45.**

LAUSANNE : Centre d'initiation au cinéma, ch. du Levant 25, **lundi 9 mai à 17 h. 15.**

Communiqués

GUILDE DE DOCUMENTATION SPR

Ensuite de la démission de M. Louis Morier-Genoud, qui a pris sa retraite en septembre dernier, la Guilde a confié son administration à M. Roland Mercier, instituteur à Montblesson-sur-Lausanne.

Pour vos commandes, notez notre nouvelle adresse :

GUILDE SPR, ALLINGES 2, 1006 LAUSANNE.

Fabrication de flûtes de bambou

Du 9 au 16 juillet 1977, cours de construction et de jeu de la Guilde suisse des flûtes de bambou, à Crêt-Bérard.

Renseignements et inscription :

M. Giddey, Montassé, 1023 Crissier
Tél. (021) 34 52 04. Délai : 31 mai 1977

Cotisations SPV 1977

Suivant décision du Congrès 1976, elles s'élèvent à :

Membres actifs

y compris cotisation de la section : **Fr. 124.—**

Les membres actifs de la section de Sainte-Croix qui encaisse elle-même ses cotisations locales, ne paient cependant que : **Fr. 119.—**

Membres associés

y compris cotisation de la section : **Fr. 26.—**

Les membres associés de la section de Sainte-Croix qui perçoit elle-même ses cotisations locales, ne paient toutefois que : **Fr. 21.—**

Nous vous remercions de vous acquitter sans tarder de votre contribution 1977 au CCP 10 - 2226.

Le bulletin de versement encarté dans un précédent numéro de l'« Educateur » vous y aidera ; il constituera ensuite votre carte de membre : gardez-le donc soigneusement.

S'il s'est égaré, c'est volontiers que le secrétariat général vous en enverra un autre pour vous faciliter le payement.

Attention :

LORS DU CONGRÈS DU 21 MAI 1977, EN CAS DE VOTATION OU D'ÉLECTION AU BULLETIN SECRET, SEULE LA CARTE DE MEMBRE 1977 SERA VALABLE.

Secrétariat général SPV.

SPV - Section de Lausanne

CONVOCACTION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Le jeudi 12 mai 1977, à 16 h. 45, au Rond-Point de Beaulieu.

Le comité de section a présenté à l'Assemblée des délégués du 20 avril 1977 la candidature de M^{lle} Catherine Gygax, de Prilly, pour le dernier poste vacant au comité cantonal. Cette candidature doit être ratifiée par l'assemblée de section (art. 47 des statuts SPV), d'où cette convocation. Nous profiterons de cette occasion pour reprendre les problèmes traités trop hâtivement à la dernière assemblée.

Le président : Oesch Roland, Roche 18, 1020 Renens.

Société vaudoise de travail manuel

L'Assemblée générale aura lieu le mercredi 11 mai 1977 à 16 h. précises, dans les locaux de l'Ecole hôtelière au Chalet-à-Gobet, à Lausanne.

A 17 h. 15 est prévue la visite de cette école et à 18 h. 45 un repas sera servi aux participants inscrits.

Nous demandons à tous les membres de la SVTM de s'annoncer pour la visite et le repas (Fr. 10.—) auprès du président, J. Guillod (tél. 021/32 71 51). Ultime délai : 4 mai 1977.

Le Comité SVTM.

Association des maîtresses enfantines et semi-enfantines vaudoises

Assemblée de printemps : mercredi 11 mai à 14 h. 30. Collège du Grand-Pré, Prilly.

Groupe romand de l'école moderne

Le local du matériel Freinet (BT, publications diverses, matériel d'imprimerie, etc.) est ouvert le jeudi dès 16 heures à la rue Curtat 18, à Lausanne.

Sur demande, le dépositaire viendra d'autres jours pour des commandes importantes.

M. Karathanassis, La Rochelle 26, 1008 Prilly. Tél. (021) 24 05 91.

Le comité est formé de :

Fayet Francine, av. de France 27, 1004 Lausanne. Tél. (021) 25 91 57.

Geissberger Jean-Pierre, Valentin 56, 1004 Lausanne. Tél. (021) 22 17 07.

Prod'hom Lucille, chemin Warnery 4, 1007 Lausanne. Tél. (021) 26 56 33.

Ribolzi Nicole, Tivoli 16, 1007 Lausanne. Tél. (021) 23 55 87.

Caissière : Neyroud Martine, av. des Alpes 46, 1814 La Tour-de-Peilz. Tél. (021) 54 33 44.

Souscription aux BT-BTJ 1976-1977

Le GREM remercie les très nombreux souscripteurs qui ont répondu, fin 1976, à l'action abonnements BT et BTJ 1976-1977.

Ces collègues sont informés qu'ils vont recevoir incessamment les numéros parus dès l'automne 1976. Puis il leur sera envoyé le solde, jusqu'au début juillet 1977 au rythme normal des parutions.

Les personnes qui ne se seraient pas encore acquittées du montant souscrit sont invitées à le faire au plus vite, à l'aide du bulletin de versement GREM 10 - 17 311 qui leur est parvenu, ceci dans le but de hâter les transactions administratives avec la CEL à Cannes.

Cet avis clôt l'action abonnements BT et BTJ 1976-1977.



Nous rappelons que les collègues intéressés par un approfondissement des techniques d'emploi des outils de travail BT et BTJ — entre autres — peuvent le faire par le truchement des cours de formation continue, organisés par le DIP et assumés, dans le cas particulier, par le GREM.

Des renseignements complémentaires sont aussi fournis chaque jeudi de période scolaire à Lausanne, rue Curtat 18, Lausanne.

Le Comité.

La loi et l'enfant

III. Lois diverses *

L'enfant est sujet de droit dans de nombreuses lois outre le Code civil et le Code pénal dont nous avons parlé.

Selon les lois fédérales et cantonales sur les **allocations familiales**, l'enfant donne le droit à ses parents de recevoir des allocations de naissance, d'entretien et de formation professionnelle jusqu'à ce qu'il termine cette formation. Malheureusement, les lois cantonales rattachent ce droit à un contrat de travail du père ou de la mère ; sa résiliation, notamment pour cause de chômage, fait tomber ce droit, ce qui est anormal, pour ne pas dire inadmissible. La majoration des indemnités de chômage aux chargés de famille ne compense pas la perte des allocations familiales, alors même qu'elles sont très insuffisantes par rapport au coût d'entretien d'un enfant. Les autres lois d'assurances sociales prévoient des suppléments pour les enfants à charge. L'AVS verse des indemnités pour les orphelins. Dans les cantons de Fribourg, Genève, Vaud, l'assurance-maladie est obligatoire pour les élèves des écoles primaires. Les apprentis et les étudiants sont aussi obligatoirement assurés et peuvent en outre bénéficier de bourses actuellement assez largement dispensées.

Les lois cantonales sur l'**assistance publique et la prévoyance** sociales contiennent des dispositions en faveur de la jeunesse. Les lois cantonales sur l'instruction publique n'organisent pas seulement l'enseignement mais prévoient aussi des mesures d'aide.

La **loi fédérale sur le travail** fixe à 15 ans l'âge minimum d'entrée en fabrique et interdit aux mineurs les travaux de nuit et certains travaux pénibles, dangereux. Organe de surveillance : l'Inspectorat fédéral du travail (pour la Suisse romande : Lausanne, Petit-Chêne 21, tél. (021) 20 73 71).

Nous mentionnons pour mémoire les lois fédérales et cantonales sur l'orienta-

tion et la formation professionnelles. Dans certains cantons, les enfants ne peuvent pas travailler régulièrement chez un artisan ou en dehors des heures d'école, en dessous de 14 ans et ne peuvent faire que des travaux non dangereux pour leur santé. La Direction des écoles peut l'interdire si elle le juge nécessaire. Les lois cantonales sur la **santé publique** s'occupent de la santé des enfants dès leur naissance.

Des lois même excellentes ne sont efficaces que si elles sont appliquées. D'où l'importance des organes d'exécution. Genève a, semble-t-il, l'organisation la plus complète avec son Office de la jeunesse qui coiffe les services de protection de la jeunesse, de la santé, des allocations d'étude, des loisirs, de l'orientation professionnelle, du tuteur général. Nous avons mentionné précédemment le rôle important dans tous les cantons romands des services de protection de la jeunesse/offices cantonaux des mineurs. Il faut ajouter les offices des **tuteurs généraux**. Des organismes privés complètent utilement l'action des services officiels (toujours conditionnés par des lois ou règlements) : les secrétariats romands de Pro Juventute, à Fribourg, case postale 47, tél. (037) 26 14 54 (pour les cantons de FR, NE, VS, Jura), et Lausanne, Galeries St-François B, tél. (021) 23 50 91 (pour les cantons de VD et GE). Dans le canton de Vaud, le Centre vaudois d'aide à la jeunesse (6, chemin de Pré-Fleuri, tél. (021) 27 30 01), dans le canton de Neuchâtel, l'Office social neuchâtelois (9, Terreaux, tél. (038) 25 26 90). Les sections cantonales de Caritas et les Centres sociaux protestants ont aussi des départements d'aide à la jeunesse.

Les enseignants jouent un rôle important dans ces divers organismes. Le problème de plus en plus pressant est leur **coordination**. Le nouvel article 317 du Code civil ordonne aux cantons d'assurer « par des dispositions appropriées, une collaboration efficace des autorités et services chargés des mesures de droit civil pour la protection de l'enfance, du droit pénal des mineurs et d'autres formes d'aide à la jeunesse ». Espérons que cette utile prescription ne restera pas un vœu pie.

Diverses revues traitent régulièrement les problèmes de l'enfance et de l'adolescence. On peut mentionner, outre l'**ÉDUCATEUR**, la revue **PRO JUVENTUTE**, **ENSEMBLE - INFORMATION D'ACTION SOCIALE** (paraissant tous les 2 mois à Lausanne, 6, ch. de Pré-Fleuri), les **FICHES SOCIALES HSM** (Lausanne, 2, av. Rumine), petite encyclopédie qui fait une large place aux problèmes de la jeunesse, la **REVUE INTERNATIONALE DE L'ENFANT**, organe de l'Union internationale de l'enfant, à Genève, Varembe 1, qui apporte quatre fois par une substantielle documentation.

* * *

Vu de haut, l'effort accompli par notre pays en faveur de la jeunesse paraît non seulement considérable mais exhaustif. Vu de plus près, à la lumière d'un cas particulier, on est étonné de découvrir des lacunes. Le grand nombre des organismes rend parfois difficile de trouver celui qui est compétent. Il semble cependant qu'on peut toujours s'adresser au Service de protection de la jeunesse/Office des mineurs qui orientera sur celui qui est compétent.

On se leurrerait en pensant que tous ces bureaux dispensent le citoyen d'aider son prochain. Il y a heureusement des milliers de gens — et de jeunes notamment par l'intermédiaire d'**Action 7** de Pro Juventute (l'aide aux jeunes par les jeunes) qui suppléent ou complètent par leur engagement personnel l'aide des bureaux, parfois ressentie comme un peu bureaucratique, impersonnelle. L'ancien juge des mineurs qui a rédigé ces notes, a souvent pu apprécier l'appoint inestimable d'un homme ou d'une femme, parfois tout simple, qui a accepté de s'occuper pendant des années d'un enfant en difficulté et qui ne l'a laissé cheminer seul qu'une fois consolidé. Plusieurs d'entre ces collaborateurs étaient des instituteurs(trices), qui se montraient de dignes émules de Pestalozzi dont le cent cinquantième anniversaire de la mort nous rappelle que l'amour fait des miracles.

Maurice Veillard Cybulski.

* Voir « Educateur » Nos 11, du 18 mars 1977, et 13, du 1^{er} avril 1977.

* * *

LE SECTEUR DES MOYENS AUDIO-VISUELS DE L'IRDP (IRDP/MAV)

Au début de 1976 l'IRDP (Institut de recherches et de documentation pédagogiques, Neuchâtel) se complétait d'un nouveau champ d'activité : celui de l'étude des moyens audio-visuels dans la pratique scolaire. Nous avons demandé au responsable de ce secteur, M. Maurice Bettex, de présenter son dicastère aux lecteurs de l'« Educateur ».

Réd.

Des moyens nouveaux

La seconde moitié de notre siècle, grâce au développement des moyens de transport et de communication, l'urbanisation, l'avènement de la radio et de la télévision, nous propose de nouveaux ordres de valeur, invite l'école à se renouveler. Par ailleurs, la pédagogie moderne préconise l'emploi de méthodes s'appuyant sur les intérêts, les motivations de l'enfant et, plus que jamais, sur sa capacité d'initiative et de travail personnel. L'organisation scolaire, pressée de toutes parts, devra trouver des solutions d'avenir, même audacieuses, pour offrir à nos enfants un enseignement et une éducation appropriés aux perspectives de leur avenir. L'utilisation, pour l'enseignant de demain, des techniques audio-visuelles est certainement l'une de ces solutions.

Mais fournir des outils de travail adaptés aux désirs des élèves, aux exigences des enseignants, en un mot aux nécessités de l'école des années 80, comporte d'évidents risques. De nombreuses inconnues surgissent. Et la tâche qui consiste à répondre, d'une manière ponctuelle, aux besoins qu'engendre le train en marche de la coordination romande, relève parfois de la prospective. Comment tirer parti de ces nouveaux moyens d'enseignement ? Comment intégrer les MAV à part entière dans notre enseignement ? Doit-on prévoir qu'un jour ils seront appelés à remplacer nos manuels scolaires ? Devons-nous être convaincus, comme certains le prétendent, que l'introduction des techniques audio-visuelles à l'école nécessitera inévitablement un renouvellement du cadre, des programmes et des méthodologies ? Autant de questions qui exigent des investigations sérieuses et immédiates. Possédons-nous, d'autre part, suffisamment de données sur les implications réelles qui découleront d'une telle intégration, plus particulièrement sur celles relatives à l'équipement des classes, aux coûts et à la formation des maîtres ? Là encore, il faudra affronter les problèmes pratiques qui se poseront et décider des voies à suivre.

En fait, les techniques audio-visuelles sont déjà dans les écoles et leur usage a commencé à modifier, quoique superficiellement, l'enseignement. Mais, disons-

le d'emblée, on ne songerait pas à généraliser l'emploi de ces techniques dans nos salles de classe si elles ne devaient être que des palliatifs, ou des moyens de fortune auxquels les éducateurs auraient recours pour ajouter du clinquant à leur enseignement. Il ne s'agit pas non plus de promouvoir une mode à laquelle il faut se soumettre pour paraître à la page.

Pourtant ces nouveaux moyens qui nous sont proposés se présentent à un point tournant de l'éducation.

Et ils se révèlent chargés de promesses.

Un nouveau secteur à l'IRDP

Il y a un peu plus d'un an, l'IRDP créait un nouveau secteur d'activité dont la mission était d'aller y voir en profondeur et de tenter de définir la place et la fonction des moyens audio-visuels dans la pratique scolaire.

Le responsable de ce secteur est le proche collaborateur du chef du service des moyens d'enseignement de l'institut, M. Adrien Perrot. Il a pour tâche essentielle de seconder ce dernier dans sa mission de pourvoir les écoles de Suisse romande en moyens d'enseignement adaptés aux techniques pédagogiques modernes. C'est en effet à cet important service qu'incombe la responsabilité de définir, en liaison avec les organismes cantonaux et intercantonaux compétents, les besoins des cantons, de planifier la production et de diriger les travaux d'élaboration des moyens d'enseignement destinés aux disciplines dites coordonnées.

Le cahier des charges du responsable MAV de l'IRDP est le suivant :

— Etudier les problèmes relatifs à l'intégration des MAV dans le cadre de l'enseignement, en donnant la priorité aux travaux CIRCE et à l'application des plans d'études romands.

— Travailler en liaison avec les centres cantonaux romands MAV.

— Réunir la documentation nécessaire à l'étude des problèmes posés par les MAV, pour les besoins de l'information notamment.

— Assurer la participation de l'IRDP aux travaux des organismes romands de radio et de télévision scolaires.

Le cadre de ses attributions

Pour remplir sa mission, le responsable MAV doit collaborer intensément avec les sous-commissions CIRCE, les comités de rédaction, les auteurs, les commissions d'examen — formées de spécialistes et d'enseignants — tous chargés d'apprécier, d'adapter ou de créer de nouveaux moyens d'enseignement. C'est à eux qu'il proposera et démontrera, dans la mesure du possible, les applications pratiques de ses recherches, de ses études et de son expérience. Bien sûr, on est loin d'être au point zéro en Suisse romande et un inventaire s'impose qui portera tant sur les appareils et les documents en usage que sur le personnel enseignant possédant une certaine expérience dans le domaine. Il est important, en effet, de tenir compte des options déjà prises, des expériences déjà réalisées ou en cours. Il ne faut pas négliger les justes leçons de la pratique. L'appui que pourront accorder les organismes et centres romands s'occupant d'audio-visuel, les suggestions que proposeront les praticiens, c'est-à-dire les enseignants, demeurent essentiels pour permettre à l'IRDP/MAV de s'acquitter effectivement de sa tâche. Le problème de l'intégration des MAV dans l'enseignement n'est pas du seul ressort des « spécialistes » ou des grands prêtres. C'est l'affaire de chacun.

Un travail d'orientation

L'élaboration et la production de moyens d'enseignement autres que ceux à support papier, posent, il faut bien le reconnaître, de nouveaux problèmes bien pratiques ceux-là. Dans la manopie que nous offre la technologie moderne, il faut opérer des choix. Choix du support d'abord : le plus approprié à la discipline, le plus efficace, le moins onéreux aussi. Choix ensuite dans le genre de soutien que l'on en attend. Cherchons-nous une technique destinée à un usage individuel ou plutôt prévue pour un usage collectif, un moyen réservé à l'auto-apprentissage, à l'illustration ou la motivation ? De plus, il faut rester réaliste. A quoi cela servirait-il, en effet, de produire des moyens modernes si nos classes demeurent sous ou mal équipées en matériel de diffusion ? On doit espérer, cependant, que le fait de proposer des moyens audio-visuels d'enseignement dans les diverses disciplines pourront encourager progressivement le développement d'un équipement de base minimum dans nos établissements scolaires. En ce qui concerne l'achat de cet équipement et le choix des appareils, une coordination s'avère nécessaire si l'on veut rendre opérationnel un système de prêt de documents audio-visuels ou

tout simplement permettre des échanges entre cantons, écoles et enseignants. Si donc, à plus d'un titre, une normalisation de l'équipement paraît souhaitable, il n'est pas question d'imposer quoi que ce soit. Au mieux, il s'agit de conseiller et de guider ceux à qui incombe la responsabilité du choix d'appareils et d'achat d'équipement.

C'est ce que l'IRDP/MAV peut faire : travailler en relation avec les centres cantonaux, agir en conseiller. Il se prépare à cette tâche en se tenant au courant de tout ce qui se dit, ce qui s'écrit et ce qui se fait chez nous et à l'étranger. En collaboration avec le service de documentation de l'institut, il reçoit une abondante documentation spécialisée ; une dizaine de périodiques traitant d'audio-visuel sont dépouillés, ventilés et classés. Ce travail permet d'offrir, en temps opportun, d'utiles documents d'appui aux nombreuses commissions intercantionales ainsi qu'à tous ceux que cela peut intéresser.

Le responsable de l'IRDP/MAV a l'intention de maintenir les liaisons qu'il aura pu établir avec et entre les centres cantonaux MAV, les commissions des CIRCE et les organes romands chargés des éditions scolaires et de la création des moyens d'enseignement. Ceci dans le but de recueillir les résultats d'expériences en cours, les idées et suggestions d'applications pratiques qui pourront lui être présentés et qui compléteront avantageusement le fruit de ses propres études et recherches. De ce fait, il sera à même de proposer, en temps utile, à ceux qui ont à penser, puis à décider et à réaliser les moyens didactiques requis par nos programmes romands, des solutions compatibles avec nos structures cantonales et nos mentalités régionales, conformes à l'esprit même de la coordination romande.

Des contacts nécessaires

L'IRDP entretient des relations avec la Commission suisse des moyens audio-visuels d'enseignement et de l'éducation aux mass media (COSMA), instaurée par la CDIP suisse. Cette commission faitière a pour mission principale de favoriser, par son appui financier essentiellement, une production de documents audio-visuels présentant un intérêt pédagogique évident. Elle a pour but d'encourager « la formation en vue de l'utilisation des MAV et l'éducation à la compréhension des mass media ». Elle se subdivise en sections, par régions linguistiques.

Le responsable MAV de l'IRDP est associé aux travaux de la section romande de la COSMA dont il est membre

depuis sa création : une occasion de permettre une collaboration concrète entre l'IRDP et un organe national.

Pour assurer sa participation aux travaux des organismes romands de radio et de télévision scolaires, l'IRDP/MAV est désireux d'apporter son soutien à la mise en place de la nouvelle entreprise. On sait que la Commission romande de radio-télévision scolaire — formée de délégués des DIP, de la RTSR et des associations d'enseignants — a pour mission de définir les grandes lignes de la politique générale qui sera suivie en matière de radio et de télévision scolaires. Le chef du service des moyens d'enseignement de l'IRDP fait partie de cette commission.

Au niveau de la production proprement dite des émissions, les deux délégués pédagogiques — actuellement en stage de formation à la RTSR — et la sous-commission de production (8 « commissaires » cantonaux, 2 représentants des associations et 1 réalisateur de la RTSR) assumeront les responsabilités quant au choix de la forme et des contenus des émissions. La tâche sera importante ; si l'on veut, en effet, que la nouvelle télévision scolaire réponde aux besoins des maîtres et des élèves, il faudra veiller à ce que ces émissions s'intègrent harmonieusement aux contenus de nos programmes, soient conçues dans l'optique de la réforme et de la coordination scolaires. L'expérience a d'ailleurs démontré clairement — et aussi chèrement — qu'une télévision scolaire destinée à n'être qu'un moyen supplétif de culture générale ou d'illustration pédagogique, n'a pas grand avenir dans nos salles de classe. Mais si l'on veut qu'elle devienne l'outil — tant attendu — permettant aux maîtres d'aborder l'étude du « phénomène » télévision et du langage des images ou bien encore une appréhension critique de l'information, il y a lieu alors de lui reconnaître le statut de moyen d'enseignement. C'est une des conditions, et non la moindre, de sa survie.

Notre future télévision scolaire est encore en gestation. Ses options de base, considérée parfois comme ambitieuses sont méritoires. Le défi sera relevé si l'on prend soin de bien orchestrer cette « aventure » commune. En évitant, de part et d'autre, de faire cavalier seul. Les milieux romands responsables des moyens d'enseignement — y compris l'IRDP — ont leur rôle à jouer : ils pourront en tout temps être consultés, devront accepter de s'engager. Par des propositions concrètes, des suggestions encourageantes, une évaluation ponctuelle, ils seront à même d'épauler les mandataires dans leur tâche difficile. Le succès de l'entreprise dépendra de la façon dont les responsables des émissions, les milieux de la coordination romande et les enseignants eux-mêmes sauront efficacement coordonner leurs efforts.

Par ailleurs, en remplissant son rôle d'informateur, l'IRDP/MAV espère aider les praticiens à bien comprendre et à mieux utiliser les moyens sonores et visuels d'enseignement. Il peut aussi apporter sa contribution dans l'élaboration de programmes d'entraînement à l'emploi des techniques audio-visuelles par les enseignants — programmes que l'on souhaiterait voir intégrés à part entière dans la formation professionnelle « normale » des maîtres. En effet, pour qu'une véritable prise en considération des MAV dans la pratique scolaire réussisse, il est de première nécessité que les enseignants soient justement et abondamment renseignés, mais aussi solidement formés. S'ils ne sont pas convaincus — ou s'ils sont simplement réticents parce que mal informés — on court le risque de retarder indéfiniment l'emploi des techniques audio-visuelles à l'école et d'abandonner celle-ci à de fausses perspectives d'avenir.

Ainsi résumée, la mission de l'IRDP/MAV semble ambitieuse. Mais elle n'a rien d'utopique : elle répond aux impératifs du moment. *Maurice Bettex.*

Stage international d'expression et de création

dirigé par le MIME AMIEL

Du 11 au 22 juillet 1977 à LEYSIN (débutants et avancés).

Mime - Expression corporelle - Danse moderne et jazz - Théâtre - Masques - Musique - Yoga - Réflexion pédagogique.

INDEMNITÉ ACCORDÉE AUX ENSEIGNANTS DES CANTONS DE VAUD ET DE BERNE PAR LES DÉPARTEMENTS DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Renseignements - Inscriptions : Mme D. Farina, 12 b, chemin du Faux-Blanc, 1009 Pully, tél. (021) 29 94 17.

Réforme scolaire

A la demande du Service international d'information sur les études éducatives du Bureau international d'éducation de l'Unesco, le Centre suisse de documentation en matière d'enseignement et d'éducation a publié une analyse intitulée « Innovations scolaires en Suisse ». Ses auteurs en sont MM. Emile Blanc et Eugène Egger. Nous publions à nouveau quelques pages de cet ouvrage fort intéressant en remerciant ses auteurs de nous permettre cette parution.

Réd.

Le cycle d'orientation du canton de Genève (CO)

Comme type d'école regroupant tous les élèves du groupe d'âge 12-15 ans des trois dernières années de la scolarité obligatoire le CO de Genève est le premier du genre à avoir été expérimenté en Suisse, dès 1962, et à avoir obtenu un statut légal de généralisation dès 1964. Mais 35 années se seront écoulées entre le premier projet (1927) et les premières écoles expérimentales de 1962 !

LENTE GESTATION DU CO ENTRE 1927 ET 1962

Le premier projet de CO est un projet gouvernemental de 1927 dans lequel le chef du Département de l'instruction publique proposait au Grand Conseil la modification de la loi de 1886 par l'introduction d'une école moyenne de deux ans après la 6^e année primaire. La première année (7^e année scolaire) était prévue pour tous les élèves de 12 à 13 ans avec une fonction d'orientation. La deuxième année n'était destinée qu'aux élèves ne poursuivant pas des études secondaires longues. Ce projet de loi sera étudié par une commission du Grand Conseil qui tiendra 17 séances en 1927 et 1928 et qui finira par proposer le renvoi du projet en raison des oppositions qu'il suscite. Le deuxième projet du CO est celui que déposera un député au Grand Conseil en 1946. Ce nouveau projet d'école moyenne prévoyait cette fois deux années complètes pour tous les élèves de 12 à 14 ans après la 6^e année primaire. Comme le précédent, ce projet n'aboutira pas car il sera notamment combattu par les enseignants. C'est ainsi que l'Union du corps enseignant secondaire genevois se prononce à l'unanimité contre un projet qui « mutilerait irrémédiablement les écoles secondaires » ! De leur côté, les maîtres primaires estiment que « l'érection de cette gare de triage qu'est l'école moyenne dans l'école unique est indésirable car elle est inopportune, perturbatrice » ! Les enseignants primaires ajoutent encore ceci (juin 1946) : « Nous devons rompre avec cette habitude d'innover sans cesse en pédagogie. Toute innovation n'est pas souhaita-

ble ; d'autant moins que les institutions, comme les individus, ont un grand besoin périodiquement, de stabilité ; surtout après les bouleversements de toute nature qui se sont produits ces dernières années et dont nous sommes encore ébranlés ! » (Il est assez symptomatique de constater que, 28 ans plus tard, le même phénomène est enregistré pour l'ensemble des enseignants de la scolarité obligatoire de Suisse romande. Le bureau de la Société pédagogique romande (association qui compte 6500 membres) dans l'éditorial de son organe du 18 octobre 1974 (« Educateur ») écrit sous le titre : « Les héros sont fatigués » : « Les responsables cantonaux de la formation permanente doivent veiller de ne pas négliger ces indices d'une fatigue générale qui pourrait devenir, un jour prochain, quelque chose comme le Grand Refus. ») A la suite de cet échec du projet de 1946, l'intention de procéder à une réforme de l'enseignement pour le groupe d'âge 12-15 ans réapparaît en 1955 lors de la création d'une « commission du plan d'études », puis en 1957 lors de la désignation d'un rapporteur qui élaborera — à l'intention du Département de l'instruction publique — « La réforme de l'enseignement secondaire ». C'est ce document qui servira de base : aux consultations ultérieures, aux premières expériences de 1962, aux textes légaux de 1964 et au règlement du CO de 1967.

ORGANISATION GÉNÉRALE DU CO

Cette organisation est fixée dans le règlement du CO arrêté par l'exécutif cantonal et dont la dernière version est du 26 mai 1976. Ce règlement précise notamment :

— **La définition du CO :** ensemble d'établissements de l'enseignement secondaire (actuellement au nombre de 17) dispensant un enseignement de culture générale. Le CO fait suite à la 6^e année de l'école primaire et comporte les 2 derniers degrés de la scolarité obligatoire (12-15 ans).

— **La direction du CO :** qui comprend un directeur général qui réunit en conférences régulières les directeurs de chaque

établissement pour traiter de l'enseignement, de l'administration, des programmes, des manuels et des méthodes.

— **L'admission au CO :** les élèves promus de 6^e primaire sont inscrits dans l'une des 3 sections du 7^e degré du CO, selon le désir des parents, mais à condition que certaines moyennes annuelles soient obtenues en français et mathématiques : section latino-scientifique, section générale, section pratique.

— **L'orientation au CO :** elle est basée sur l'organisation de sections (qui sont au nombre de 3 en 7^e année, puis de 5 en 8^e et en 9^e année) et de passages que l'on facilite au maximum entre ces diverses sections. En 7^e, les 3 sections s'appellent : latino-scientifique, générale, pratique ; en 8^e, les 5 sections sont dénommées : latine, scientifique, moderne, générale, pratique ; en 9^e, elles demeurent identiques sauf pour la section générale qui est à niveaux et à options. Tout transfert d'élève est préalablement étudié avec les parents, puis en conseil de classe et en conseil d'école avec la collaboration du conseiller d'orientation scolaire. Tout élève se trouvant en situation d'échec dû à des difficultés momentanées ou accidentelles peut bénéficier d'un cours d'appui. Les élèves transférables ou transférés dans une autre section peuvent combler leur retard dans des disciplines nouvelles ou dans des disciplines dont l'étude est plus avancée en suivant des cours de rattrapage. Enfin, des études surveillées et des cours de dépannage permettent aux élèves de faire leurs devoirs dans de bonnes conditions ou de recevoir des explications supplémentaires.

— **La participation au CO :** elle est prévue au niveau des enseignants, des parents et des élèves. Les enseignants d'une même discipline constituent des groupes d'étude qui discutent de questions soumises par la direction générale ou de problèmes qu'ils examinent spontanément. Ces groupes d'étude peuvent être appelés à préavis sur des questions touchant à l'enseignement, aux programmes et aux méthodes. Les présidents de groupe peuvent se réunir pour examiner les problèmes relatifs à une ou plusieurs disciplines. Périodiquement, les maîtres d'un même établissement sont réunis par le directeur en conférence des maîtres qui est renseignée sur la vie générale de l'école et qui peut donner un avis. La participation des parents est envisagée comme une collaboration entre la famille et l'école : la première aidant l'école dans sa tâche pédagogique ; la seconde complétant l'action éducative de la famille.

Les relations entre l'école et la famille sont entretenues par des rencontres individuelles, des informations écrites, des réunions de parents par classe, section ou école, des contacts avec les associations de parents. (C'est ainsi que le CO a créé une école des parents dès 1966 et un bulletin mensuel à l'intention des familles en 1967.) Quant à la participation des élèves, elle est prévue sous la forme d'un apprentissage progressif des responsabilités. (Des conseils d'élèves ont été suscités et constitués dès 1965.)

JUGEMENT PORTÉ SUR LE CO PAR LES AUTORITÉS POLITIQUES DU CANTON DE GENÈVE

Après deux ans d'essais seulement (de 1962 à 1964), le législatif genevois a admis que l'expérience du CO était satisfaisante et il a modifié la loi scolaire en conséquence pour tout le groupe d'âge 12-15 ans. Cela, malgré les réticences de certains partis qui auraient préféré que l'expérience soit prolongée avant de fixer de telles structures dans la législation dès le 19 juin 1964. Cependant, en 1967 déjà, un député interpellera l'exécutif cantonal sur le CO en demandant des éclaircissements sur certaines anomalies de son fonctionnement. Cette interpellation sera suivie en 1968 du dépôt d'une motion d'un autre député invitant le Gouvernement genevois « à faire procéder aux vérifications nécessaires afin d'évaluer dans quelle mesure les objectifs assignés au CO ont été atteints ». Une commission sera dès lors constituée avec des représentants de tous les partis politiques. Après avoir tenu 23 séances en 1968 et 1969, la commission remettra son rapport à la fin de 1969 qui précisera notamment que :

— Des contraintes extérieures ont rendu plus difficile la tâche du CO : accroissement démographique, pénurie d'enseignants qualifiés, maintien des anciennes structures dans l'enseignement qui précède le CO ou celui qui le suit.

— Le système existant du CO peut être amélioré en instaurant des classes de 7^e non différenciées, durant un semestre au moins, afin que le CO remplisse réellement sa fonction d'orientation. Ce qui implique aussi une transformation des méthodes et des programmes pour que l'enseignement futur soit davantage axé sur les niveaux et les options que sur les filières.

Adopté dans son ensemble par le législatif genevois, ce rapport fera ensuite l'objet d'une publication du gouvernement d'où l'on peut extraire ceci : « Sur cette école de demain, les avis peuvent encore diverger. Toutefois, au-delà de ces divergences du moment, se dessine cependant la direction de marche : il

s'agira d'offrir aux enfants et aux adolescents une éducation globale qui ne donne pas de privilège à certaines qualités de l'homme au détriment des autres ; une éducation ayant pour but la formation de personnes qui soient dotées de méthodes de connaissance les rendant capables d'assumer tout au cours de leur existence, leur éducation continue et qui sachent s'adapter constamment aux conditions changeantes des carrières professionnelles et de la vie sociale. »

RÉFORME PERMANENTE DU CO

Dès le début, les artisans de la création du CO ont tenu à porter sur la nouvelle organisation une réflexion continue et commune. Ce qui a conduit, d'une part, à insérer dans le règlement du CO un article expérimental et, d'autre part, à mettre en place la commission d'étude permanente du CO (CEPCO) :

— **L'article expérimental du règlement du CO** — l'article 5 — est ainsi libellé : « En vue de développer la qualité de l'enseignement, les directions des collèges peuvent réaliser, avec l'accord de la direction générale et en s'entourant des précautions nécessaires, des expériences pédagogiques de portée limitée. Lorsqu'une expérience pédagogique déroge temporairement aux dispositions légales et réglementaires ou lorsqu'un collège utilise une méthode d'enseignement nouvelle, tel l'enseignement à niveaux et à options, l'accord du Conseil d'Etat est requis. Dans ce cas, un règlement particulier est pris. »

— **La commission d'étude permanente du CO (CEPCO)** a été constituée en 1968 avec des représentants : de la direction générale du CO, des directeurs, des présidents de groupes (des diverses disciplines), du Centre de recherches psychopédagogiques et de l'Association des maîtres du CO. Sa mission est d'étudier tous les problèmes qui se posent au CO, d'en rechercher les solutions les plus appropriées, d'élaborer une prospective à court, moyen et long terme et d'assurer ainsi les bases d'une réforme continue.

RÉFORME II DU CO

Les conclusions du rapport de 1969 de la commission parlementaire et les propositions de la CEPCO s'étant trouvées concordantes pour retarder la différenciation des élèves et maintenir aussi longtemps que possible des classes hétérogènes, la direction générale du CO a donc demandé au gouvernement cantonal de pouvoir entreprendre de nouvelles expériences dans ce sens, conformément à l'art. 5 de son règlement. Cet accord ayant été obtenu, la Réforme II du CO a pris son départ en 1971 dans l'un des

collèges et elle s'est étendue en 1973 à un 2^e collège, puis en 1975 à un 3^e. Dans ces trois établissements, le nouvel enseignement est organisé comme suit :

Le premier semestre de la 1^{re} année du CO (7^e année scolaire, élèves de 12 à 13 ans) n'est pas différencié. Il s'agit d'un tronc commun durant lequel l'orientation doit s'effectuer pour la suite du CO ;

Dès le deuxième semestre, la différenciation apparaît sous la forme suivante :

— les **cours communs** en classes hétérogènes ne sont donnés que pour le français, les sciences humaines (histoire et géographie), l'éducation physique, les activités créatrices, les sciences (en partie seulement et suivant les degrés concernés), l'information générale ou professionnelle ;

— les **cours à niveaux** sont réservés à la mathématique et à l'allemand (il y a 3 niveaux : A, B, C) ;

— les **cours à options** préfigurent l'orientation. Il s'agit du latin (dès le 2^e semestre), de l'anglais, des sciences expérimentales et naturelles, des activités techniques ou artistiques.

ÉVALUATION DE LA RÉFORME II DU CO

Si la Réforme I du CO fut généralisée avec un statut légal, en 1964, c'est-à-dire deux ans après son introduction, il n'en a pas été de même pour la Réforme II qui s'avère beaucoup plus délicate. En effet, cinq ans après le premier essai, la Réforme II n'est expérimentée que dans trois collèges sur dix-sept et les avis sont encore très partagés à son sujet. Mais on sera bientôt mieux renseigné sur la validité de cette réforme car deux commissions d'évaluation ont été constituées pour étudier de manière approfondie le fonctionnement de cette deuxième vague d'innovations lancée en 1971. Il s'agit, d'une part, d'une commission politique — la commission de l'enseignement — et, d'autre part, d'une commission du CO : la commission générale de réforme.

— **La commission de l'enseignement** du législatif cantonal a été saisie, en février 1976, d'une motion parlementaire déposée en janvier 1976 et portant précisément sur l'évaluation de la Réforme II du CO et sur l'opportunité de son extension à d'autres collèges et à quelles conditions. Cette motion rappelle en particulier que les objectifs de la Réforme II demeurent les mêmes que ceux de la Réforme I et qu'ils tendent à : individualiser l'enseignement ; supprimer le cloisonnement et la hiérarchie des sections ; ménager plus longtemps des passages ; mieux mettre en valeur les aptitudes des élèves ; réduire l'influence parfois peu stimulante du milieu socio-culturel. La motion re-

connaît aussi que les mesures de soutien appliquées dans tous les collèges (appui, rattrapage, dépannage, accès aux bibliothèques) ainsi que l'effet stimulant apporté par les élèves doués aux élèves qui le sont moins, dans la Réforme II, devraient créer des conditions favorables à sa réalisation. Toutefois, la motion n'approuve pas sans réserve toutes les réformes qui sont tentées actuellement; les classes hétérogènes, en particulier, posent d'importants problèmes méthodologiques. Enfin, la motion se termine par les interrogations suivantes :

1) « La Réforme II permet-elle de parvenir à une plus grande égalité des chances face à l'enseignement? En particulier, favorise-t-elle suffisamment l'élévation du niveau d'instruction de la grande

masse des élèves? Dans quelle mesure le prolongement du tronc commun à toute la 7^e année serait souhaitable afin de retarder la sélection? »

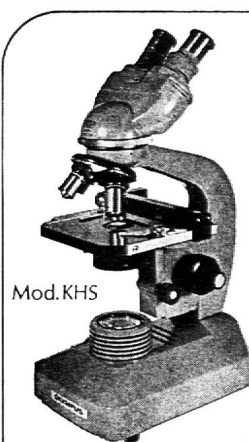
2) Les moyens pédagogiques préconisés sont-ils de valeur égale et contribuent-ils au meilleur épanouissement de nos élèves? »

3) La formation et l'information des enseignants sont des éléments essentiels de cette réforme: quels sont les moyens mis en œuvre par le Département de l'instruction publique? »

4) Dans quelles conditions l'extension de la réforme devrait intervenir? »

— **La commission générale de réforme (CGR) du CO** comprend une vingtaine de membres et elle est chargée de suivre les réformes en cours et notamment la

Réforme II. Au cours des années 1975 et 1976, elle a entendu des maîtres de chaque discipline enseignée dans les collèges en réforme. Son bureau a chaque fois enregistré les aspects importants de ces présentations: points forts ou faiblesses de l'enseignement rénové. Après avoir accumulé les informations, la CGR se propose de dégager bientôt une ligne de force, une tendance qui tiendra largement compte de l'avis des personnes vivant quotidiennement la réalité de la Réforme II. Telle était la teneur de la communication du bureau de la CGR de juin 1976 qui disait encore: « La Réforme II, oui ou non? Il sera certainement impossible de formuler des recommandations autres que nuancées, tant les avantages et inconvénients du système sont étroitement mêlés. »



OLYMPUS

Microscopes modernes pour l'école

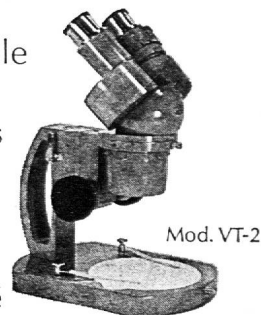
Grand choix de microscopes classiques et stéréoscopiques pour les élèves et pour les professeurs

Nous sommes en mesure d'offrir le microscope approprié à chaque budget et à chaque cas particulier

Demandez notre documentation!

Avantageux, livrables du stock. Service prompt et soigné

Démonstration, références et documentation: représentation générale: WEIDMANN + SOHN, dép. instruments de précision, 8702 Zollikon ZH, tél.: 01 65 51 06



PELLICULE ADHÉSIVE

HAWE®

FOURNITURES
DE BIBLIOTHÈQUES

**P.A. Hugentobler 3000 Berne 22
Mezenerweg 9 Tel. 031/42 04 43**

Belet & Cie, Lausanne

Commerce de bois. Spécialiste pour débitage de bois pour classes de travaux manuels.

Bureau et usine :

Chemin Mallefer, tél. (021) 37 62 21,
1052 Le Mont/Lausanne.

Ecole pédagogique
privée

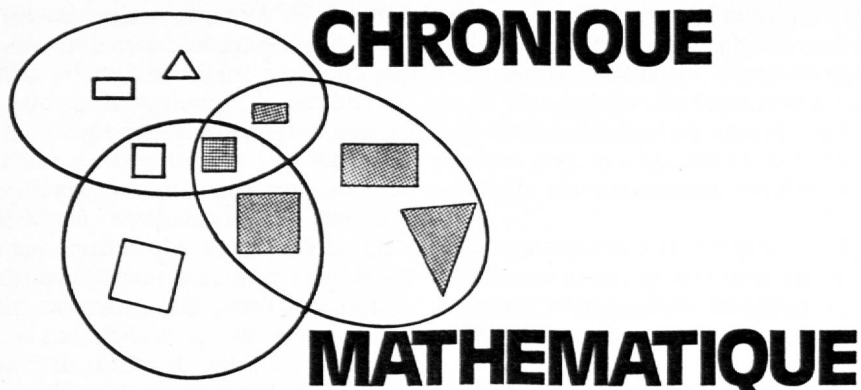
Direction : E. Piotet

Pontaise 15, LAUSANNE. Tél. (021) 36 34 28.

Excellente formation de

jardinières d'enfants et d'institutrices privées.

FLORIANA



UN NOUVEAU JEU DE CALCUL :

LE JEU DES FAMILLES POLYBASES

La méthodologie romande de mathématique pour la quatrième année propose quatre jeux de calcul. Ils sont à la fois des activités de numérotation (on code des nombres de différentes façons suivant la base choisie) et de calcul mental (on passe de la base dix à une autre, et vice versa). Le JEU DES PRODUITS, le LOTO POLYBASE, le DOMINO POLYBASE, et le DOMINO DES MULTIPLES se jouent par équipes de quatre ou six enfants, comme les jeux de dominos ou lotos habituels.

Voici aujourd'hui la description d'un cinquième jeu de calcul, poursuivant les mêmes buts que ses prédécesseurs : le jeu des familles polybases. Il est peut-être un peu plus compliqué ou difficile que les autres et s'adresse plutôt à des enfants de cinquième année qu'à ceux de quatrième. Disons qu'il a été expérimenté dans deux classes et qu'il a immédiatement rencontré un très grand succès.

Matériel

Quatre-vingt cartes au format A 7.

On peut même prévoir 84, 88, 92, 96 ou 100 cartes.

On prépare vingt familles de quatre cartes correspondant, par exemple, aux vingt nombres de dix à vingt-neuf. Pour chaque famille on choisit un motif (rond, carré, étoile, croix, ovale, etc.). On reproduit ce motif dans une disposition différente d'une famille à l'autre, afin que chacune d'elles soit facilement identifiable. Les quatre cartes d'une même famille ont donc le même « dessin », mais chacune d'elles porte un code (correspondant au nombre de motifs) différent : l'une porte le code en base trois, la deuxième en base quatre, la troisième en base cinq, et la dernière en base dix.

Exemple pour les familles des nombres douze, quinze et seize, en page 341.

But du jeu

Reconstituer pour soi-même le plus grand nombre possible de familles de quatre cartes au dessin identique.

Règles du jeu

Ce jeu se déroule comme n'importe quel jeu de familles où il s'agit de reconstituer des familles d'animaux, d'oiseaux, de papillons, d'automobiles, etc.

Les cartes sont réparties entre les quatre ou cinq joueurs. Chacun à tour de rôle s'adresse à un autre joueur afin d'essayer d'obtenir de lui une carte qui lui

manque pour reconstituer une famille. Louis, par exemple, a déjà en mains le « trois, trois » de base quatre et le « un, cinq » de base dix qui sont de la même famille. Il calcule quels sont les codes qui lui manquent dans les bases trois et cinq, et demande :

— Jules, as-tu le « trois, zéro » de base cinq ?

Si Jules ne possède pas cette carte, il le dit et peut alors formuler, à son tour, une demande.

Si Jules possède cette carte, il la lui donne. Louis contrôle que le dessin est bien le même, puis il peut faire une nouvelle demande :

— Janine, as-tu le « un, deux, zéro » de base trois ?

S'il l'obtient il a ainsi reformé une famille qu'il pose sur la table.

Le contrôle est automatique, pour tout le monde, puisque le dessin est quatre fois le même.

S'il ne l'obtient pas, c'est naturellement à Janine de continuer.

En résumé, toute demande qui aboutit permet au joueur de continuer ; toute demande qui n'aboutit pas a pour effet que le joueur interrogé prend la relève.

Le jeu se termine quand toutes les familles ont été constituées. Gagne, naturellement, celui qui a reformé le plus grand nombre de familles.

Il y a naturellement possibilité de fixer d'autres règles, et les enfants souvent se les donnent. Par exemple : Quand un joueur se trompe et que le dessin qu'il reçoit ne correspond pas à ce qu'il attendait, il doit loyalement le dire et rendre la carte.

J.-J. Dessoulavy.

Base trois

110

Base quatre

30

Base cinq

22

Base dix

12

Base trois

120

Base quatre

33

Base cinq

30

Base dix

15

Base trois

121

Base quatre

100

Base cinq

31

Base dix

16

Note de la rédaction. Si le nombre de commandes est suffisant, les Editions Delta pourront livrer aux lecteurs de l'« Educateur » ce jeu des familles polybases pour le prix de Fr. 5.— (plus frais de port). Le jeu complet serait livré en 8 planches A 4 imprimées, sur bristol de 280 gm² avec vernis de protection. Il appartiendrait à l'acheteur de découper selon des pointillés les huit cartes à jouer de chaque planche, cartes qui auront 105 mm de longueur sur 74 mm de largeur. A chaque base correspondra une couleur différente.

Pour votre commande : une simple carte postale à la Rédaction de l'« Educateur », J.-Cl. Badoux, 1093 **La Conversion.**

Les petits ruisseaux...

La mode est favorable aux échanges. Utopie ?

Mais non ! Réconfortée et très heureuse des nouvelles reçues d'une collègue valaisanne, voilà l'expérience d'un travail de groupe, le résultat de ce travail et les prolongements qu'il suscite.

On pourra remarquer que les démarches et les intentions pédagogiques diffèrent d'un canton à l'autre et parfois même au sein d'un canton.

Mais n'est-ce pas là l'occasion de comparer nos méthodes et d'accepter de remettre en question les options choisies ? Merci à notre collègue, Marinette Théler, de nous faire goûter aux fruits d'un travail valaisan ?

Marie-Claire Chappuis.



En 1970 déjà, les aventures d'une série de marionnettes-animaux (Steiff) passionnent si bien mes petits élèves, qu'une histoire-feuilleton naît autour d'un prétexte : les animaux se choisissent un roi. Très vite, je m'aperçois que les marionnettes à gaine, idéales pour mon usage, sont difficiles à manier pour les enfants et que le Castelet limite les possibilités d'action. Je reproduis donc, en grand, les personnages du conte, soit onze marottes d'animaux, et les fixe sur un manche. Ainsi, ils servent de masque, permettent l'expression corporelle et une meilleure utilisation de l'espace de classe.

Au fil des jours, l'histoire se crée, s'enrichit des apports des uns et des autres, se mime, prend si bien forme, qu'un spectacle est monté pour les parents.

Quelques collègues qui travaillent ensemble — mais non, ça n'est pas utopique — s'intéressent à la démarche suivie, empruntent les marottes et, à leur tour, font vivre leur classe autour de ce thème des animaux. Et l'idée fait boule de neige...

Tant de personnes demandant les modèles, Nicole MAGNIN, une collègue que le ciel a comblée de dons artistiques, s'offre à dessiner une série que nous imprimons en noir-blanc, grandeur nature, sur papier fort. Des soirées « peinture » s'organisent, réunissant quinze, vingt col-

lègues. Les pinceaux vont bon train... et les langues aussi ! Que de barrières tombées à la pointe de nos crayons, que de contacts enrichissants et d'échanges amicaux à la fin d'une journée de classe ! Toutes les techniques sont utilisées, toutes les idées suivies et finalement, les marottes sortent de l'atelier différentes et personnalisées, malgré le « modèle ». Les motifs terminés sont collés sur du carton fort et découpés au poinçon, ou collés sur bois croisé et sciés par des handicapés. Ce matériel de classe étant mis à la disposition des enfants, il nous a semblé important de le faire beau et soigné ; cependant, certaines maîtresses ont préféré le faire réaliser par leurs petits élèves. Chacune a travaillé selon ses tendances, puisant dans les idées proposées ou s'en écartant complètement, utilisant le matériel offert ou le laissant de côté.

Une cassette et des diapositives ont également été réalisées sur le sujet ; elles sont mises à disposition des maîtresses par notre service de diffusion de matériel scolaire, l'ODIS¹. Le texte de la saynète, quelques considérations pédagogiques, des modèles de bricolage ont été réunis sous forme de pochette à compléter par



* ODIS, Gravelone 5, 1950 Sion.



l'apport de toutes les bonnes volontés. Une « suite » venue des réponses de collègues engagées est déjà sous presse ; elle comporte 22 pages de poèmes réunis sur le sujet, des patrons inédits pour des marionnettes à confectionner soi-même, des chablon de bricolage, des histoires... et cela continue d'arriver.

Une deuxième série comprenant onze marottes différentes, des histoires courtes et indépendantes amenant une participation orale active de la part des enfants et les préparant ainsi au dialogue, est également proposée. Elle est plus spécialement adaptée aux enfants fréquentant la première année enfantine.

Voilà ! L'avenir est à l'espoir ! Un groupe prépare une cassette de comptines et chansons sur le thème, un autre travaille à la troisième série de marottes, un autre regroupe les suggestions.

Il était une fois une... puis quatre... puis dix... puis trente et maintenant près de cent maîtresses enfantines. Ne trouvez-vous pas cela réconfortant ? Si vous voulez vous joindre à nous, la porte est ouverte...

Marinette Théler.

* Des détails sur cette expérience en cours peuvent être obtenus chez M. Théler, rue de Bottire 6, 3960 Sierre (Valais), ou chez Nicole Magnin, Martinets 6, 1920 Martigny (Valais).

** Séries disponibles (mêmes adresses).

1^{re} série : Hibou - chat - chien - poule - pingouin - lapin - tigre - renard - lion - perroquet - écureuil + livret (Fr. 20.—)

2^e série : Papa - maman - petite fille - petit garçon - girafe - agneau - cheval - singe - dauphin - hérisson - ours + livret (Fr. 20.—).

*** Les séries peuvent également être livrées collées sur bois croisé et découpées par un atelier d'handicapés au prix de Fr. 60.— la série.

Dans un coin de la classe

Des poupées mesurant environ 1,20 m. ont un grand succès auprès des jeunes enfants. Jouets de maison ou outils de psychologues, elle peuvent également entrer à l'école et s'y trouver en bonne place. Les très jeunes enfants (2 à 7 ans) leur font un accueil chaleureux. Voici, pêle-mêle, quelques réflexions à leur sujet, réflexions qui ont à être approfondies et complétées.

Aspect psychologique : Elles sont plus grandes que l'enfant, et pourtant totalement dépendantes de lui. Elles font ses quatre volontés : joie de dominer, de commander à quelqu'un plus grand que lui. Elles se plient à tous ses caprices, sont tour à tour cajolées, secouées, couvertes de baisers ou bourrées de coups de poings.

Elles sont moins effrayantes que les marionnettes, n'ont pas une vie propre = pas d'effet anxiogène. La personne qui les manipule n'est pas cachée derrière le Castelet.

vis de l'un ou l'autre membre de sa famille, agressivité, jalousie envers un nouveau venu, affection vive, etc. On pourra également voir à quelle poupée l'enfant s'identifie : âge, sexe, désir de force, etc.

Par l'entremise de la poupée, certaines recommandations, certains ordres passeront mieux : coin silence, rang à former, ordre des jeux, du vestiaire.

Aspect affectif : Elles sont douces, légères, cajoleuses, réconfortantes, toujours présentes et toujours prêtes à jouer. Certains enfants les prennent comme oreiller, leur content leurs joies et leurs chagrins. Elles assurent une « présence », un accueil, une ambiance détendue, provoquent le rire et des cris de joie lors de la rentrée et des premiers jours de classe.

Si l'adulte responsable est trop occupé, doit s'absenter un instant, ou si la séparation d'avec maman est trop cruelle, l'enfant peut « s'accrocher » à une de ces poupées.

Aspect décoratif : Elles sont gaies et

fenêtre. Elles éviteront les claquements de portes et les pincements douloureux. Elles tiendront la guitare et la protégeront des coups et des gestes maladroits. Elles tiendront la poubelle et rappelleront à l'ordre, elles porteront le sac de balles, le tambour des marottes, la boîte des bâtons de rythmique, etc.

Aspect didactique : On peut les utiliser pour toutes sortes d'activités sociales ou autres :

— **Accueil et salutations :** apprendre à tendre la main, à la serrer gentiment, dire bonjour, dire au revoir, dire merci, etc.

— **Rythmique :** imiter la position, battre le rythme, imiter les mouvements, faire des moulinets, porter la poupée à bouts de bras, sur le dos, la nuque, les épaules, devant, derrière, etc. Jouer à courir autour de la poupée, à se cacher derrière, à s'asseoir dessus, se mettre dessous, etc., mille et un jeux qui aideront l'enfant à prendre connaissance de son corps, du schéma corporel, des possibilités de ses membres, du vis-à-vis, de la décomposition des mouvements, etc.

— **Langage :** Les poupées peuvent jouer le rôle de l'adulte qui raconte une histoire, une comptine, un chant, un poème, etc.

— Elles peuvent également être celui qui écoute. Dans ce cas, c'est l'enfant qui racontera quelque chose à la poupée.

— On peut inventer des situations où l'enfant pose une question à la poupée et invente la « réponse » que la poupée lui donne.

— L'enfant apprenant beaucoup par la répétition, ne pas hésiter à le faire redire à la poupée l'histoire que l'adulte lui raconte. Variante à ce jeu : le téléphone : l'enfant « téléphone » à l'adulte ou à la poupée et lui raconte ce qu'il voit ou fait.

— On peut inventer des dialogues entre deux poupées. Donner des « ordres » que l'enfant fera exécuter à la poupée. On contrôle ainsi ses facultés de compréhension, ses possibilités de vocabulaire, etc. Variante : le jeu de « Jacques a dit... ».

Aspect pratique : Ces poupées se lavent, se retrecotent... ne coûtent qu'un peu de laine et beaucoup de temps et d'amour. Peines qui seront largement récompensées par la joie des petits qui les utiliseront.



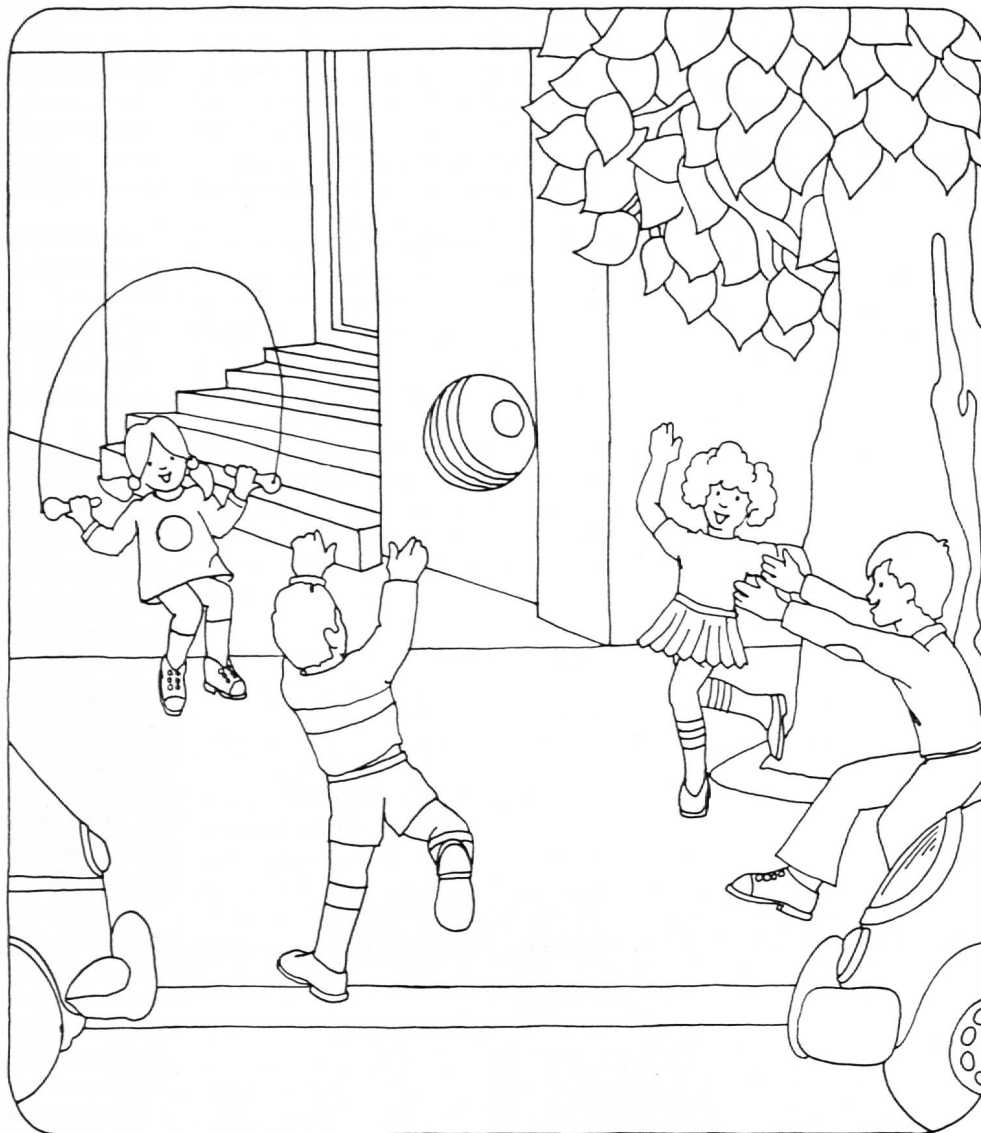
Si on prend la peine de constituer une famille complète dans laquelle l'enfant pourra reconnaître la sienne : père, mère, frères et sœurs, etc., on pourra étudier certains comportements de l'enfant vis-à-

jolies, meublent un coin triste, une paroi terne, un coin-poupée. Elles prennent des positions amusantes.

Aspect utilitaire : Elles arrêtent les courants d'air si on les place devant une

* La marche à suivre pour la confection des poupées peut être demandée à Marinette Théler.

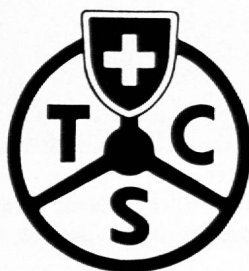
Numéro spécial 5 à 10 ans



COMME VOUS,

Nous sommes de l'avis que les premières années d'école sont les plus favorables pour inculquer aux jeunes des notions de sécurité routière. C'est pourquoi nous avons particulièrement développé le matériel didactique destiné à la catégorie des 5 à 10 ans et aux adultes qui s'en occupent.

C'est bien volontiers que nous mettrons un choix de ce matériel à votre disposition, en vous laissant le soin, ensuite, d'adresser vos commandes au secrétariat de la section TCS de votre canton.



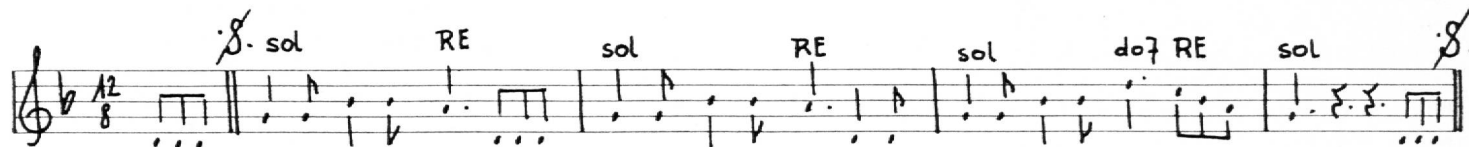
TOURING-CLUB SUISSE

Prévention routière
Rue Pierre-Fatio 9
Case postale

1211 GENÈVE 3

Le manteau de Martin

Paroles et musique de Christiane Gaud



1. Manteau de pluie
Manteau de neige
Manteau tout gris
Manteau tout beige.

Refrain : *On a toujours un manteau
Sur notre dos.*

3. Manteau de soie
Manteau de laine
Manteau de roi
Manteau de reine.

Refrain : *On a toujours un manteau
Sur notre dos.*

2. Manteau d'été
Manteau d'hiver
Manteau de blé
Manteau de terre.

Refrain : *On a toujours un manteau
Sur notre dos.*

4. Manteau d'amour
Manteau de joie
Que ma maman
A fait pour moi.

Refrain : *On a toujours un manteau
Sur notre dos.*

Publié avec l'aimable autorisation des Editions Fleurus - Paris.

Discographie : « La Porte du Jardin » - Chansons pour les petits interprétées par des enfants de 4 à 8 ans - Grand Prix de l'Académie du disque français - Unidisc N° 30 1231.

... Des livres pour les jeunes ... Des livres

Le Message de l'Espérance

Père Joseph Dheilly. Hatier. 1976.
Photos d'Erich Lessing. Dès 14 ans.

C'est un ouvrage d'art remarquable qui nous présente en 150 pages et 72 photographies en couleur les principaux épisodes de l'Ancien Testament. C'est un message d'espérance malgré les souffrances, les haines que les hommes doivent affronter.

Le père Dheilly, historien, explique d'une manière simple et claire les épisodes vécus par le peuple d'Israël. Explications et versets bibliques se succèdent agréablement, entrecoupés de merveilleuses photos.

H. F.

Le Pianiste aux Mains de Fer

K. M. Peyton. Hachette. Bibliothèque rouge. 1976. Dès 14 ans.

Roman à caractère social qui plaira beaucoup aux adolescents et aux adolescentes. Le problème posé est encore très actuel. Judith, jeune fille de « bonne famille », n'a de l'admiration que pour Patrick. Qui est ce jeune homme aux cheveux longs, mal élevé, se demandent les parents de Judith ? On raconte beaucoup d'histoires sur son compte. La police le surveille. Peut-il être à la fois un pianiste exceptionnel et un banal voyou ?

H. F.

La Vie préhistorique L'Archéologie

Romona-Ann Gale Clare Goff. Editions Gamma. 1976. Dès 11 ans.

Ces deux ouvrages font partie de la « Bibliothèque visuelle Gamma » (vol. 9 et 10). Très bien illustrés par des dessins et des photographies, ces deux livres sont très riches en informations passionnantes. Un soin tout particulier a été donné à l'équilibre textes-images. Comme documents de recherche, ces ouvrages ont tout à fait leur place dans une bibliothèque de classe et seront d'une grande utilité pour les enseignants.

H. F.

Toutes les Armes du Monde

De la Préhistoire au Second Empire

V. Segrellez. Hachette. Jeunesse-Albums. 1976. Tous âges.

Les jeunes passionnés d'histoire trouveront dans cet album très bien illustré une foule de renseignements sur les inventions diaboliques des hommes dans le domaine de l'armement... Du « biface » en pierre taillée au célèbre fusil de M. Chassepot, ou l'arc des chasseurs préhistoriques au canon tout en acier, par le texte et par l'image, l'auteur nous montre l'évolution et les transformations à travers le temps et l'espace. Ce livre peut être un précieux auxiliaire lors de l'étude d'une période de l'histoire.

H. F.

La Prison sous les Arbres

O. Sorensen. Hachette. Idéal-Bibliothèque. 1976.

Roman policier... roman d'amitié... un peu les deux sans doute. On y trouve avec plaisir l'atmosphère des groupes d'adolescents faite de cruauté, mais aussi de franche camaraderie. Le principal de l'action se déroule dans un décor un peu idéal des vieilles propriétés bourgeoises à la campagne.

Filles et garçons le liront avec plaisir dès 12 ans.

M. C.

Un Orage dans la Tête

Monique Ponty. Editions de l'Amitié. G.T. Rageot. 1976. Dès 17-18 ans et pour adultes.

Ce roman qui a paru dans la collection des « Chemins de l'Amitié » me permet aujourd'hui de poser un problème délicat. Où se situe la frontière entre le roman pour adolescents et le roman pour adultes ? Y a-t-il vraiment une frontière ? Jusqu'à maintenant les livres ayant paru dans cette collection s'adressaient presque toujours aux deux catégories de lecteurs. Il me semble aujourd'hui qu'un pas a été franchi et que le roman (très bien écrit d'ailleurs) présenté s'adresse à des adultes uniquement. L'adulte peut porter un jugement puis prendre ses distances. L'adolescent est entier. Il juge. Il ne fait pas la part des choses. Or le récit de Monique Ponty nous présente un certain aspect de la vie campagnarde : sorde, brutal, dur, vicieux, cruel. Antoine, le personnage principal, est un monstre. (Il en existe sûrement.) En résumé un très bon roman pour adultes.

H. F.

Les Fleurs

Ed. Gamma. 1976. Coll. J'observe la Nature.

Un livre d'éveil qui indique aux enfants où ils peuvent trouver des fleurs et les encourage à faire des essais de culture.

Excellentes descriptions de différentes fleurs. Texte simple à la portée des enfants de 7 ans.

E. P.

Chansons à jouer

Michèle Wiéner. Hachette. 1976.

Un essai très sympathique de renouvellement des chansons françaises traditionnelles. Deux pages, tout d'abord, la chanson, notes et paroles avec, en regard, une illustration peu originale. Sur la page suivante, un bricolage correspondant à la chanson, bien expliqué, avec une liste de matériel ressortant bien et une grande photo de l'objet terminé. Un livre intéressant pour enseignant aimant l'interdisciplinarité !

D. T.

Bennett et la Cartomancienne

Anthony Buckeridge, trad. Olivier Séchan. Hachette, Bibliothèque verte. 1976. Dès 12 ans.

Les fidèles de Bennett seront heureux de retrouver leur ami. Pas d'aventures extraordinaires, mais la vie de tous les jours dans un collège anglais. Et avec Bennett, le fait le plus anodin tourne facilement à la catastrophe.

J. B.

Bobby-la-Science et les Filous

Donald Sobol, trad. Paul Fournel. Hachette, Bibliothèque rose. 1976. 10 ans.

Ce livre, le cinquième d'une série, est semblable à ses prédécesseurs. Bobby, dix ans, détective amateur, y mène une quinzaine d'enquêtes policières. Il entraîne à sa suite tous les lecteurs à exercer leurs dons d'observation et de déduction. Mais l'on peut aussi trouver la solution en fin de volume. Les récits très courts (10 pages environ) devraient amener à la lecture les enfants que rebute encore le livre complet.

J. B.

Les Montagnes d'Aujourd'hui à Demain

Daniel Vincendon. Hachette Jeunesse-Albums. 1976. Dès 11 ans.

J'ai déjà présenté dans la même collection et du même auteur « Les Régions polaires », « La Mer », « Les Déserts ». Aujourd'hui Daniel Vincendon nous parle des montagnes de notre globe. Le texte est riche en information et les récits sont attrayants. L'auteur nous trace un panorama complet du phénomène « montagne » : formation géologique, faune, flore, sociétés humaines, etc. Un livre qui a sa place dans les bibliothèques de classe. Une seule réserve : l'illustration un peu « naïve ».

H. F.

En cherchant Sybil

Christine Renard. Hachette. Bibliothèque rouge. 1975. Dès 13 ans.

Une information radiophonique apprend à François et à son frère Eric qu'un immeuble s'est écroulé en plein Paris. Ce fait divers, tragique va ébranler les deux jeunes gens car c'est là qu'habitait Sybil, une jeune Anglaise amie d'Eric. Mais François apprend que la jeune fille a disparu la veille de la catastrophe. Il va entreprendre des recherches... Roman vivant, facile à lire.

H. F.

Le Journal qui s'effeuillait

Alfred Hitchcock. Hachette. 1976. Bibliothèque verte. Dès 10 ans.

Une histoire policière dans la meilleure tradition américaine. Trésor, coffre et document secret, rebondissements, suspense, etc. Un bon livre de détente pour jeune skieur à la jambe cassée.

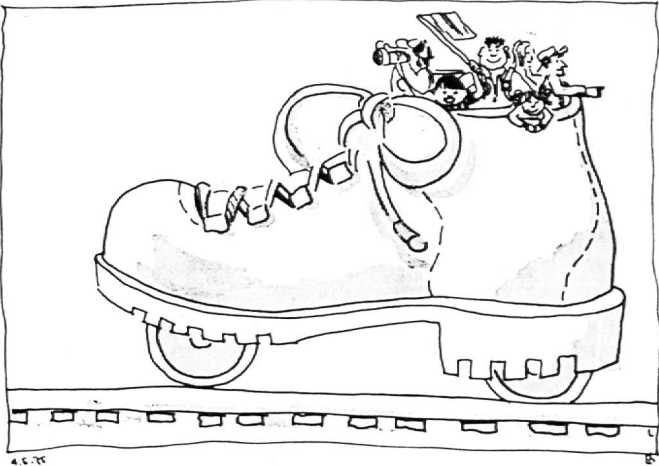
D. T.

Mes Bateaux et Moi

Eric Tabarly. Hachette. 1976. Dès 14 ans.

Ce récit passionnera les jeunes et les adultes épris de voile. Il retrace avec modestie la vie d'un des plus grands navigateurs modernes, qui a consacré toute sa vie à une passion : la mer.

H. F.



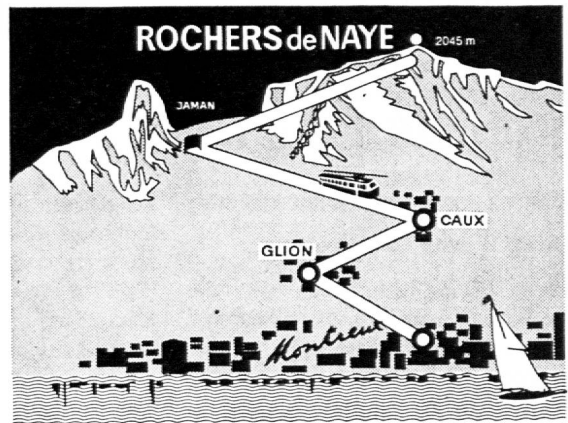
Montreux - Les Avants/Sonloup - Château-d'Œx - Gstaad - Zweisimmen - Lenk.

Nombreux circuits combinés train / télécabine / car / marche.

Film 16 mm couleur et prospectus à disposition

MOB

Chemin de fer
MONTREUX-OBERLAND
BERNOIS
1820 Montreux Tél. (021) 61 55 22



Panorama le plus grandiose de Suisse romande 2045 m.

Nombreux circuits pédestres

Jardin alpin - Hôtel-restaurant

Film 16 mm couleur et prospectus à disposition

MGN

Chemin de fer
Montreux (ou Territet)
Glion - Caux - Jaman
Rochers-de-Naye
1820 Montreux Tél. (021) 61 55 22



Sur un plateau ensoleillé avec des lacs, des forêts, des chemins pédestres au centre d'excursions de la région d'Aletsch, direction forêt d'Aletsch et Eggishorn.

NOUVEAU :

2,3 km

Télécabine de Bettmeralp au Bettmerhorn (2700 m) avec un panorama sur les Alpes et des glaciers magnifiques.

Excursions de la station de la télécabine :

en direction de Bettmerhorngipfel	30 minutes
en direction de Märjelensee	2 heures
en direction de Konkordia	5 heures
en direction de Märjelensee et retour par Kühboden-Bettmeralp	5 heures
en direction de Bettmergrat - Aletschwald - Riederfurka - Riederalp et Bettmeralp	4 heures

Accès direct de Betten FO avec la grande télécabine à Bettmeralp en 8 minutes.

TOUS RENSEIGNEMENTS :

Direction LBB, Betten Tél. (028) 5 32 81
Office du tourisme, Bettmeralp Tél. (028) 5 32 91

Marcel *Gallard* & Fils SA

1920 MARTIGNY

☎ (026) 2 21 58

Fournitures scolaires

Maison spécialisée

Plus de 50 ans au service de l'enseignement



**Société vaudoise
et romande
de Secours mutuels**

COLLECTIVITÉ SPV

Garantit actuellement plus de 2500 membres de la SPV avec conjoints et enfants.

Assure : les frais médicaux et pharmaceutiques, des prestations complémentaires pour séjour en clinique, prestations en cas de tuberculose, maladies nerveuses, cures de bains, etc. Combinaison maladie-accident.

Demandez sans tarder tous renseignements à Fernand Petit, 16, chemin Gottettaz, 1012 Lausanne.

CHEMIN DE FER TOURISTIQUE BLONAY-CHAMBY

Un but de course inattendu et éducatif : une visite au Blonay-Chamby

Lorsqu'en 1966, le tronçon de voie ferrée de Blonay à Chamby fut livré aux herbes folles, une société se créa, réunissant quelques fervents du rail. Son rêve était non seulement limité à exposer du matériel ferroviaire historique, mais de permettre aux visiteurs de voyager au moyen de celui-ci, ainsi que dans le temps.

En service depuis 1968, le Chemin de fer touristique Blonay-Chamby est un musée de la voie étroite unique en Suisse. Il est exploité grâce au travail bénévole, à l'enthousiasme et à la persévérance de ses membres. Il vous fait revivre les same-

dis après-midi, dimanches et jours fériés, du mois de mai au mois d'octobre ainsi que sur commande en semaine la Belle Epoque ; vous conduit dans un charmant décor de la Riviera vaudoise et comporte tout ce que vous pourriez désirer : un imposant viaduc de pierre, un tunnel, des forêts, un pâturage et un magnifique panorama sur le Léman et les Alpes savoyardes.

Le Blonay-Chamby contribue à l'essor touristique et culturel de sa région et assure à ses adhérents un épanouissement dans la pratique d'un loisir au service des autres. Ainsi, bon nombre d'amis du chemin de fer ou de néophytes se retrouvent à piocher le ballast, à réparer des véhicules d'une technique vieillotte, et

à collaborer à tous travaux d'entretien sans aucun but lucratif.

Cette attraction mérite d'être soutenue. Outre le poste des salaires qui est à zéro, il faut savoir que l'Autorité de surveillance (OFT) impose au Blonay-Chamby les normes identiques à celles des autres chemins de fer secondaires. C'est pourquoi, mis à part les membres professionnels du rail, les collaborateurs non cheminots sont formés dans les spécialités de leur choix.

J. Schalk.

Pour tous renseignements : appeler le N° de tél. permanent : (021) 34 34 82.

RENCONTRE INTERNATIONALE DE JEUNES

Avignon, 12-24 juillet 1977

Avignon offre chaque année pendant un mois d'été un cadre particulièrement propice aux échanges culturels et artistiques grâce aux multiples spectacles du Festival et à la présence sur place de nombreux auteurs, réalisateurs et artistes. Grâce aussi à diverses formes d'expression :

— le jeune théâtre français, qui se manifeste de plus en plus, en marge du Festival officiel, et qui invite des groupes déjà consacrés ;

— de jeunes musiciens et chanteurs qui s'installent sur les places, dans les rues, sous les remparts ;

— la danse et la poésie, souvent d'expression internationale ;

— un Festival de cinéma qui s'affirme un peu plus chaque année et qui est nouvelle source de richesses ;

— l'affichage sauvage, la parade dans la rue, la parole, qui contribuent aussi à l'échange.

Les Rencontres internationales de jeunes se situent dans ce cadre privilégié.

Dans les locaux confortables et bien équipés du Centre culturel de la Barbière, depuis plusieurs années, une cinquantaine de jeunes — responsables de mouvements, animateurs, étudiants — venant de divers pays se rencontrent et vivent pendant deux semaines une expérience d'expression collective en même temps

qu'ils découvrent la région et participent à divers spectacles.

Thème de l'année : « Création artistique et éducation populaire ».

Dates : du 12 au 24 juillet 1977.

Prix : Fr. 650.— (hébergement, repas, excursions, visites, spectacles).

Facilités de voyage : remboursement de 50 % des frais de voyage aux jeunes Européens de 18 à 25 ans, grâce à une subvention du Fonds européen pour la jeunesse.

Inscriptions : OFFICO, 3, rue Récaimier, 75341 PARIS CÉDEX 07.

UN STAGE DE MIME

Lieu

Le stage se déroule à Leysin, dans les Alpes vaudoises (1250 à 1500 m.).

Stage

Ce stage, organisé par le MIME AMIEL, est ouvert à tous (débutants et avancés). Cette rencontre centrée sur le corps propose 2 objectifs :

— le premier est de redécouvrir le corps comme moyen d'expression, de per-

mettre au stagiaire d'expérimenter le réel, c'est-à-dire de vivre corporellement les thèmes choisis : expression corporelle, recherche sur la voix, rythmes ;

— le second d'utiliser le corps comme moyen artistique. Il se donne pour but d'éveiller le pouvoir créatif de chacun en se basant sur l'acquisition des techniques au programme : mime, théâtre, danse, etc...

Ateliers

Expression corporelle.

Recherche sur la voix.

Rythmes.

Mime.

Théâtre : récit, conte, approche des personnages.

Danse : initiation à la danse moderne et jazz.

Ateliers ponctuels

Pédagogie : réflexion sur les implications éducatives des diverses formes d'expression.

Musique : percussion.

Confection de masques et leur utilisation.

Yoga.

Footing.

Gymnastique.

Logement

Hôtel universitaire de Leysin.

Chambres confortables à 1 et 2 lits avec balcon. Cuisine traditionnelle.

Prix du stage : Fr. 830.—

Prix forfaitaire comprenant :

- les cours ;
- les loisirs ;
- pension complète (boissons non comprises).

Important

INDEMNITÉ ACCORDÉE AUX
ENSEIGNANTS DES CANTONS DE
VAUD ET DE BERNE PAR LES
DÉPARTEMENTS DE L'INSTRUC-
TION PUBLIQUE.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

M^{me} Denise Farina
Administration du Stage Leysin 1977
12 b, ch. du Faux-Blanc
CH - 1009 PULLY (Suisse)
Tél. (021) 29 94 17.

Radio scolaire

Du 3 au 13 mai

Pour les petits

Voyageurs sans bagages

L'une des manifestations naturelles les plus extraordinaires, à laquelle le printemps redonne chaque année une pressante actualité, est celle des migrations animales. Ce phénomène est d'une dimension et d'une multiplicité telles que Noëlle Sylvain a dû, pour la série de quatre émissions qu'elle a préparées sous le titre de « Voyageurs sans bagages » à l'intention des élèves de 6 à 9 ans, se résoudre à n'évoquer que quelques bêtes, dotées d'un instinct migrateur particulièrement marqué. Et parmi elles, des oiseaux surtout. Pourquoi? Parce que ce n'est pas moins d'un tiers de leurs innombrables espèces qui sont migratrices ; et parce que leurs voies de migration sont mieux connues que celles des mammifères, des insectes ou des poissons, grâce aux moyens d'étude actuels (nombreuses stations ornithologiques, baguage, radar).

Cette série d'émissions débute sous le signe bénéfique des « hirondelles », qui vivent près des hommes depuis qu'ils se sont installés, à la préhistoire, dans les grottes où elles avaient déjà leurs nids. **Rustille**, hirondelle de cheminée, et **Urbille**, hirondelle de fenêtre, étant très bavardes, il suffit de les écouter pour tout apprendre sur leur vie remplie de l'impérieux besoin de voler, sur leurs voyages par petites étapes jusqu'au bout de l'Afrique ou aux sources du Nil — sur leur légende aussi, et sur les explications extravagantes que des hommes,

même savants, ont données de leurs disparitions saisonnières.

Diffusion : mardi 3 mai, à 10 h. 15, sur Radio suisse romande II (MF).

Autres migrateurs diurnes, autres oiseaux de bon augure liés également depuis longtemps à la vie quotidienne des hommes, « les cigognes » se font malheureusement rares dans les pays d'Europe où naguère elles nichaient nombreuses. Est-ce à cause de périls modernes identifiables ou pour des raisons inconnues? Ces oiseaux méritent que l'on consacre toute une émission à leurs exemples de fidélité et de dévouement, à leurs migrations africaines et en Terre Sainte, aux histoires merveilleuses qu'ils ont inspirées aux conteurs. Les cigognes pourraient bien, un jour, n'être plus que de beaux oiseaux légendaires...

Diffusion : mardi 10 mai, à 10 h. 15, sur Radio suisse romande II (MF).

Pour les moyens

Quelques lacs suisses (III)

Jean-Claude Gigon poursuit, en compagnie des élèves de 10 à 12 ans, sa découverte de « quelques lacs suisses » : après celui de Neuchâtel, nappe du pied du Jura, et celui des Quatre-Cantons, en forme de croix brisée au centre de la Suisse, voici un des célèbres miroirs du ciel tessinois, « le lac de Lugano ».

C'est sous forme de visite-reportage, en interrogeant des gens qui le connaissent bien et qui l'aiment, en rêvant de-

vant les sites les plus fameux qui l'encadrent, que se fera la rencontre avec ce lac, étonnant à tant de points de vue. Sa forme, d'abord, est curieuse, contournée à l'extrême, tendant vers l'est la longue langue du Ceresio, poussant une pointe au sud vers le cœur du Mendrisiotto, remontant vers le Malcantone après avoir tourné la chaîne du San Salvatore, non sans s'être octroyé au sud et à l'ouest deux golfes en direction de l'Italie. Et puis, tant de noms réputés jalonnent son périmètre : depuis Gandria, accroché à son pan de montagne, jusqu'à Morcote, dominé par son cimetière et son église ; de Lugano, devenue un peu ville tentaculaire, à Melide, avec sa digue et sa « Suisse miniature » ; de Carona à Riva San Vitale, de Campione à Ponte Tresa, du panorama du Monte Brè au Belvédère du Monte Generoso, de la plaine d'Agno aux fouilles archéologiques du Monte San Giorgio... Ce qui n'exclut pas d'évoquer quelques faits historiques importants, quelques célèbres hôtes de passages, les douceurs du climat ou la pollution menaçante, le charme des embarcations locales ou des fêtes populaires.

En bref, un voyage riche en péripéties, proche des gens et des choses qui mènent en ces lieux, entre les miroirs ensoleillés du lac et du ciel, leur existence quotidienne...

Diffusion : mercredi 4 mai, à 10 h. 15, sur Radio suisse romande I (MF).

A vos stylos !

Force est d'admettre que notre civilisation technicienne fait payer ses progrès de nombreux sacrifices : plus elle recourt à des artifices, c'est-à-dire à des moyens artificiels, pour satisfaire à nos besoins, et plus elle nous éloigne, voire nous coupe totalement, des sources mêmes de

la vie et des activités naturelles. Ainsi, nombre de métiers, où l'homme engageait son talent et ses responsabilités créatrices, ont déjà disparu ou sont en passe de le faire. A cet égard, le texte de Joseph Cressot sur « le forgeron », qui sert de base à la 24^e émission de la série « A vos stylos ! » constitue un émouvant rappel de scènes et de faits qui ne sont pas encore entièrement effacés de la mémoire de bien des adultes. Mais pour combien d'enfants sera-t-il encore le reflet d'une noble et attachante réalité ?

A partir de là, toutefois, le soussigné aimerait inciter ses jeunes auditeurs à découvrir ce que certains métiers actuels, pour différents qu'ils soient de ceux de naguère ou de jadis, comportent, eux aussi, d'intérêt, d'importance, de beauté. Peut-être y gagneront-ils de rendre au fait même de travailler, d'exercer une profession, un peu de cette dignité qui fait qu'on s'y adonne avec satisfaction et non, comme on le ressasse parfois trop complaisamment aujourd'hui, avec le seul sentiment d'être « aliéné par le boulot »...

Diffusion : mercredi 11 mai, à 10 h. 15, sur Radio suisse romande II (MF).

Documents d'archives

Nous ne changeons guère de registre : c'est à travers une activité qui lui permet de s'épanouir, de se donner à fond, que l'homme atteint à la pleine réalisation de lui-même. Tous ceux-là en pourraient témoigner qui ont, dans leur vie, édifié une œuvre, réussi une carrière.

Il y a ainsi mille voies possibles. L'un, passionné d'animaux, choisira de les étudier attentivement, minutieusement. Non pas tant pour le vain plaisir d'en établir nomenclature que pour s'enchanter de leurs formes, se passionner pour leur mode de vie, s'interroger sur les secrets de leur constitution ou de leur comportement. Et puis, par voie de conséquence, pour informer les profanes à leur sujet, de manière à la fois précise et chaleureuse. Ainsi de Roby, qui est devenu un parfait connaisseur des animaux et leur a consacré toute une série de livres pleins d'attention et de sympathie. On l'entendra avec fruit évoquer ici quelques aspects des rapports qui existent entre « les bêtes sauvages et nous ».

Diffusion : jeudi 5 mai, à 10 h. 15, sur Radio suisse romande II (MF).

Mille voies possibles, notais-je. Pour d'autres, ce sera le chemin, à la fois ardu et royal, qui mène à l'art complexe des sons, au monde si vaste de la musique. Ici encore, ne devient maître que celui

qui accepte de servir la musique plutôt que de se servir d'elle. Aujourd'hui, l'un de ces grands serviteurs, tant par la qualité de ses interprétations que par l'esprit d'ouverture dont il fait preuve à l'égard de tous les modes à travers lesquels la musique s'exprime, est le violoniste Yehudi Menuhin. Quel intérêt et quel profit, donc, pour de jeunes auditeurs, de l'écouter présenter « quelques extraits de ses enregistrements ».

Diffusion : jeudi 12 mai, à 10 h. 15, sur Radio suisse romande II (MF).

Pour les grands

Le monde propose

On voudrait pouvoir dire : le monde propose, l'homme dispose. Ce n'est guère le cas. Le plus souvent, le monde propose et dispose tout ensemble — lors de grands cataclysmes naturels, par exemple. Mais il est des circonstances dans lesquelles l'homme, mieux informé et plus ferme en ses choix ou desseins, pourrait faire échec à un certain déterminisme, plus apparent que réel. Il semble bien, d'ailleurs, que les gens de notre époque n'acceptent plus tout, comme une donnée immuable de la destinée, une sorte de soumission à des conséquences trop longtemps tenues pour inéluctables. On ne peut que s'en réjouir.

Mais, encore une fois, une telle attitude n'est possible que grâce à une conscience plus aiguë des dimensions d'un problème et des moyens dont on peut disposer pour le résoudre. Cela ne s'acquiert pas sans autre, sans une certaine éducation de l'esprit — éducation que l'école peut amorcer et encourager. Les maîtres des classes de grands (13 à 15 ans) en trouvent l'occasion avec le magazine d'actualités préparé par Francis Boder, au début de chaque mois, sous le titre « Le monde propose », et dans lequel un ou deux événements importants, de date récente, sont présentés, analysés et commentés.

Diffusion : vendredi 6 mai, à 10 h. 15, sur Radio suisse romande II (MF).

Quelques grandes pages de Wagner

Quelle destinée mouvementée que celle de Richard Wagner ! Et pourtant, ni les

échecs, ni les difficultés, ni les passions du cœur et de l'esprit ne l'ont détourné de la réalisation d'une œuvre gigantesque — on peut l'aimer ou non, la question n'est pas là ! — qui a fait de lui un des plus grands réformateurs de l'histoire de la musique.

« Avec lui, nous dit le Dictionnaire universel des noms propres, naît le drame intégral, synthèse de tous les arts particuliers : poésie, musique, mimique et plastique. Il constitue une action sacrée, où les scènes s'enchaînent sans discontinuité, où la phrase chantée s'éloigne définitivement des formules de l'opéra classique, où une même œuvre, et parfois tout un cycle comme la « Tétralogie », prend l'aspect d'une symphonie géante. Si l'on retient encore que Wagner a conduit le chromatisme aux extrêmes limites de la tonalité, avec une harmonie toujours plus riche et plus subtile, qu'il a assuré au développement polyphonique, notamment dans le leitmotiv, une ampleur nouvelle, étendu les ressources de la rythmique et de l'instrumentation, il apparaît comme le créateur d'un langage musical entièrement personnel. »

René Falquet convie ses jeunes auditeurs à s'approcher un peu de cette personnalité hors du commun et à pénétrer le secret de quelques-unes de ses « grandes pages ».

Diffusion : vendredi 13 mai, à 10 h. 15, sur Radio suisse romande II (MF).

Remarque

Les collègues qui voudraient prolonger la portée de l'émission « A vos stylos ! » — notamment en ce qui concerne les divers aspects et l'évolution du travail d'un « forgeron maréchal-ferrant » — trouveront une documentation de premier ordre dans l'ouvrage illustré de Bernard Henry, **Des métiers et des Hommes au Village** (Editions du Seuil, Paris, 1975 ; pp. 13-19).

Francis Bourquin.

imprimerie

Vos Imprimés seront exécutés avec goût

**corbaz sa
montreux**

Vous êtes cordialement invités à la conférence que donnera M. Jakob Streit, écrivain, sur le thème :

Mickey Mouse, Schtroumpf et Astérix

Le monde des Comics : analyse sémiotique d'un mass media - projections et discussion.

Le vendredi 6 mai 1977, à 20 h. 15, à l'Université I (rue de Candolle), salle 101. Entrée : Fr. 5.— — étudiants Fr. 2.—.

Conférence organisée par le Jardin d'enfants de pédagogie steinerienne — Chemin des Ouches 15 — 1203 Genève.

Montana-Crans

A louer appartement

2 pièces (4 personnes)

Tout confort, situation calme, prix modéré.

Tél. (021) 51 84 10.

Courses d'école sur le Blonay-Chamby

Instructif ! Divertissant ! Amusant !

Visite du musée-dépôt avec plus de cinquante véhicules dont de nombreuses locomotives à vapeur. Pendant la Fête des vigneron, nos trains à vapeur circuleront tous les jours.

Demandez une offre au **BLONAY-CHAMBY** -

Case postale 187 - 1001 Lausanne - Tél. (021) 34 34 82.

Ecole catholique cherche pour un an

MAÎTRE(SSE)

de 3^e année primaire supérieure.

Faire offres avec curriculum vitae à la direction de l'Ecole Notre-Dame, Valentin 7, 1004 LAUSANNE.

POUR VOS COURSES D'ÉCOLE

Le guide «MONTREUX-PROMENADES», 2^e éd.

vous propose près de 200 itinéraires, entre le **Mont-Pèlerin** et les **Rochers-de-Naye**, dans l'une des plus belles régions de notre pays.

Descriptions et temps de marche par Albert GONTHIER, membre du CAS et de l'Association vaudoise du tourisme pédestre.

Circuits en auto, en train ou en bateau.

Nombreuses suggestions pour courses d'école et de sociétés.

Envoi franco Prix : Fr. 9.50

Bulletin de commande à envoyer aux éditeurs :

Imprimerie CORBAZ SA, 1820 MONTREUX

Veuillez m'expédier :

..... ex. Guide MONTREUX-PROMENADES à Fr. 9.50

Nom et prénom :

Adresse exacte :

Localité (avec N° postal) :

Gestion d'entreprise

Economie

Technique

Santé

Nous sommes en mesure de vous remettre sur demande des duplicata des moyens d'information et d'enseignement — à titre gracieux pour les écoles — sur les matières susmentionnées. Ce matériel ne contient pas d'informations sur notre maison.

Matière	Titre/Sujet	Moyen d'enseignement	Convient pour*			
			A	B	C	D
Gestion d'entreprise/Economie	'Sujet: Gestion d'entreprise'	Film 16 mm		●	●	●
	Jeu du chef d'entreprise avec appréciation à l'ordinateur	Imprimés		●	●	●
	L'économie nationale et son fonctionnement	Audiovisuel, 78 diapositives		●	●	●
	La famille Schweizer et son budget	Brochure		●	●	●
Technique	'Qu'est-ce qu'une usine chimique?'	Dessin animé, 16 mm	●	●	●	●
Santé	Le petit livre vert de la santé	Brochure	●	●	●	●

* A = 4ème - 7ème
année scolaire

B = 8ème - 10ème
année scolaire

C = outre la 10ème
année scolaire

D = école professionnelle

Documentation détaillée sur demande. Prière d'adresser vos commandes — avec mention de l'école — par écrit à

SANDOZ

Sandoz SA, Service 'Moyens didactiques pour écoles et entreprises', 4002 Bâle, Tél. 061 / 24 60 17.

RAPPORT DE GESTION POUR L'ANNÉE 1976

1. Non philosophe sed vivere

Pour le SAE-SPN, il est temps de vivre. Mais ce ne sera pas en opposant la vie à la philosophie, en choisissant l'existence pratique au lieu de la doctrine. Ce sera en disant : « Philosophe et vivre ! » Nous entendons que notre existence soit aujourd'hui le reflet de notre doctrine et de nos options. On ne s'étonnera donc pas que les décisions et les prises de position, que nous allons évoquer, n'aient pas été inspirées par le pragmatisme et l'opportunisme, mais par une certaine éthique de notre profession et par notre conception de la mission de l'école.

Cette liaison entre la vie et la philosophie, entre la pratique et la pensée, nous ne saurions l'ignorer dans les circonstances où nous nous sommes engagés à appliquer une politique syndicale. Cette dernière est inscrite dans nos statuts depuis le mois de mai 1976. Il ne reste à l'exécutif du SAE-SPN qu'à la mettre en œuvre. Le temps de l'action, de la vie conforme à la philosophie finalement choisie, a commencé. C'est l'heure de vérité où se révèlent le courage et la volonté de vivre ce que l'on est.

2. Le syndicat des enseignants

2.1. Approbation des statuts du SAE-SPN

Au terme du long travail de la Commission des statuts, à laquelle nous exprimons une dernière fois notre reconnaissance, il appartenait à l'Assemblée générale du 19 mai 1976, réunie à Fontainemelon, de ratifier les nouveaux statuts de notre association. Ceux-ci, fortement marqués de l'empreinte syndicale, ont rencontré, nous le soulignons, l'approbation unanime des membres présents à l'assemblée générale, et n'ont suscité aucune réserve de nos sociétaires. Le Comité central en a tiré la conclusion que la mise en application d'une politique syndicale entrait dans l'exercice de son mandat.

2.2. Prise de position du Comité central à propos de la grève des ouvriers des entreprises Dubied

C'est dans ce contexte, où apparaît l'engagement de notre association dans

un syndicalisme actif, qu'il convient d'évoquer le témoignage de solidarité proclamé publiquement par le Comité central du SAE-SPN à l'égard des grévistes des entreprises Dubied.

Le communiqué que nous avons publié à cette occasion, malheureusement tronqué ou passé sous silence par la presse, a paru in extenso dans l'« Educateur ». Tous nos membres auront donc été à même d'apprécier à leur juste valeur les termes et l'esprit de ce document, dont le mérite essentiel était sans doute de rappelez aux uns et aux autres que la participation, que nous préconisons depuis toujours, était le seul moyen de résoudre et de prévenir les conflits sociaux, dans les usines comme dans les écoles. Pourtant quelques rares collègues ont désapprouvé notre prise de position et certains d'entre eux ont manifesté leur irritation en démissionnant. De telles réactions sont inévitables dans un syndicat. N'acceptant pas celles qui aboutissent à une rupture inadmissible, nous comprenons celles qui, formulées loyalement, entretiennent le dialogue entre nous. Elles n'en sont pas moins le signe de la distance qui sépare une prise de position syndicale de la mise en pratique de cette décision.

Cette première épreuve mesurant l'authenticité d'un syndicat révèle combien est délicat le moment d'assumer les conséquences d'un engagement.

2.3. Intégration d'autres enseignants dans le SAE-SPN

Les statuts de notre association étaient à peine adoptés que les circonstances nous ont rappelé que notre syndicat ne pouvait s'accommoder des dimensions que nous lui avons données.

Il importait d'abord d'honorer les règles d'une élémentaire courtoisie en songeant aux anciennes sous-sections de la SPN, que les nouveaux statuts avaient abandonnées à leur propre sort : **l'Association neuchâteloise des Jardinières d'enfants, la Société neuchâteloise de perfectionnement pédagogique, la Société neuchâteloise des maîtresses de travaux à l'aiguille.**

Les démarches que nous avons entreprises auprès de ces groupements visaient, non point à les intégrer globalement dans notre syndicat, mais à admettre leurs membres individuellement. Elles concernaient donc particulièrement les person-

nes qui, jusqu'à maintenant, n'étaient pas admissibles dans notre société.

2.3.1. Admission des Jardinières d'enfants

Les pourparlers engagés avec l'Association neuchâteloise des Jardinières d'enfants (ANJE) ont tiré leur caractère d'urgence de la nécessité où nous nous trouvions d'être représentés au plus tôt à la Commission romande chargée de l'étude des problèmes relatifs aux Jardins d'enfants, par une collègue que nous aurions mandatée. Ces discussions ont trouvé une heureuse conclusion dans l'admission au sein du SAE-SPN d'un certain nombre de Jardinières d'enfants qui constituent une nouvelle section.

2.3.2. Admission des étudiants de l'école normale

Avant que le climat économique ne se détériore et que des difficultés d'emploi ne se présentent, l'opportunité de l'affiliation des normaliens à une association professionnelle ne s'était guère imposée. Pour sa part, la SPN avait eu l'occasion de mesurer le risque des conflits de compétences susceptibles d'opposer, à propos de tel cas d'intervention en faveur d'un étudiant, son association à sa direction d'école.

Nous avons été informés, à la fin de 1976, du désir des normaliens de trouver, à propos des problèmes posés par leur chômage, un appui auprès des associations professionnelles, et de la liberté, qui leur était octroyée de s'y affilier. Nous avons donc ouvert nos portes à **ceux des étudiants de cette institution qui allaient accomplir leurs derniers six mois de formation pédagogique.**

Une telle décision nous confère des responsabilités directes dans un domaine nouveau. Elle nous engage à accorder un grand intérêt aussi bien aux études accomplies à l'école normale par nos jeunes collègues qu'à leurs difficultés dans leur recherche d'une situation stable.

Les obligations que nous assumons à l'égard d'une institution dont l'existence est liée au mouvement pédagogique romand que la SPR anime, implique notre présence en cette élégante maison du faubourg de l'Hôpital : ses professeurs et ses élèves doivent, mieux qu'auparavant, comprendre la signification que revêt pour leur carrière notre mouvement syndical et romand.

2.3.3. Admission des maîtres des degrés secondaires et supérieur

Aux circonstances du moment qui avaient motivé le processus d'élargissement des frontières de notre syndicat, allaient bientôt succéder et s'imposer à nous **la nécessité de poursuivre notre action en la considérant comme une réponse à la vocation même de notre association.** C'est ainsi que nous croyons avoir accompli notre œuvre de restructuration par **la transformation du SAE-SPN en syndicat de tous les enseignants neuchâtois, du Jardin d'enfants à l'Université.**

Cette opération comporte évidemment les dangers engendrés par la multiplication des problèmes, la cohabitation, dans une même association, de membres dont les intérêts peuvent diverger, l'entrée, dans une société attachée à certaines traditions, d'un nombre plus ou moins considérable de nouveaux venus.

Néanmoins, il nous paraît certain que la réunion d'enseignants si différents par leur formation et la nature de leur travail leur permet de mieux saisir ensemble l'envergure des problèmes et, par conséquent, d'être plus aptes à les résoudre solidairement.

2.3.4. L'Assemblée générale extraordinaire du 1^{er} décembre 1976

Cette rencontre d'un nombre restreint d'enseignants qui ont bravé les intempéries pour se rendre au collège de Cescole à Colombier, marquera **l'une des dates les plus importantes de l'histoire de notre association.** C'est alors que nos statuts ont été modifiés dans le sens des options capitales définies ci-dessus, en même temps qu'étaient adoptés leurs règlements d'application.

En cette fin d'année 1976, **nous avons donc établi « l'acte de fondation » d'une fédération syndicale de tous les enseignants neuchâtois.** Nous avons tracé la voie que prendront un jour, nous le croyons parce que la dignité de leur carrière les y contraindra, nos collègues de Romandie et du pays tout entier.

3. Organisation interne

Le Comité central du SAE-SPN doit faire face, au cours de séances de travail longues et harassantes, à des problèmes de tous ordres, de plus en plus nombreux, et complexes. L'évolution des affaires dans les domaines pédagogique et social, les multiples problèmes posés par l'élaboration et l'application des programmes sur le plan romand, les effets de la crise économique sur la situation matérielle du corps enseignant, tout cela soulève des

questions de nature technique, que notre exécutif ne peut examiner et que chaque membre de notre association n'a pas le loisir d'étudier.

Nous devons donc nous en remettre **à des commissions spécialisées,** déjà en fonction d'ailleurs dans notre association, dont le rôle devient de plus en plus déterminant pour orienter notre politique.

3.1. Les travaux de CIRCE et la Commission pédagogique

Les projets des sous-commissions de CIRCE II paraissent à un rythme que l'ampleur de la matière à examiner rend mal aisé à soutenir. Nous les soumettons à notre Commission pédagogique à la tête de laquelle M^{me} Christiane Rochat a succédé à M. Gabriel Ruedin.

Nous assistons au travail de cette commission, quelque peu gênés de sentir nos collègues qui en font partie, obligés d'exprimer des préavis très importants sans disposer de moyens suffisants de se référer à la base et sans que cette dernière ne soit en mesure de se prononcer toujours valablement.

Nous mettons en évidence, par cette remarque, **les limites de la participation, quand des problèmes de nature technique sont en jeu.** En les affrontant le corps enseignant se souviendra que **son autorité s'affirme avant tout sur le plan pratique de la pédagogie. Il aura donc la prudence, devant les méthodes et les programmes nouveaux qui lui sont présentés, de réserver son opinion à leur sujet jusqu'au moment où il les aura expérimentés.** Ce ne sont donc ni les théoriciens ni les spécialistes qui doivent avoir le dernier mot à CIRCE. Il appartient aux praticiens et aux maîtres généralistes de rappeler constamment aux premiers les conditions imposées par les situations concrètes, par les exigences de la vie et par les objectifs de l'école.

Nous accordons grand intérêt aux consultations auxquelles se livrent les organes et les collaborateurs de CIRCE, et nous veillerons à en améliorer la procédure. Mais nous n'oublions pas que, l'heure des cogitations étant passée, celle, combien plus sérieuse, **du bilan des expériences sonnera.** C'est alors qu'il s'agira, dans nos rangs, de parler haut et de **procéder sans scrupules à toutes les rectifications, à tous les aménagements, voire à tous les bouleversements nécessaires.**

En relation avec la valeur de l'expérimentation, que nous venons de souligner, nous signalons les **rencontres périodiques entre les chefs de service de l'enseignement primaire (CS I) et les présidents des sections de la SPR.**

Ces longues séances de travail, qui se déroulent dans une atmosphère très pro-

pice aux échanges de vues constructifs, tentent de maintenir la liaison entre les autorités responsables de l'enseignement et les représentants de ceux qui œuvrent sur le terrain.

3.2. L'éducation permanente, les cours de recyclage et la Commission EP

L'éducation permanente en pays neuchâtois puise son inspiration et son dynamisme dans les travaux de la Commission romande d'éducation permanente, que préside M. Jean-Pierre Buri, membre de notre Comité central. Cette activité a pris une telle ampleur qu'elle n'a pu s'exercer plus longtemps dans le cadre de la Commission pédagogique et que nos collègues qui la conduisent ont dû, sous la présidence de M. Gabriel Ruedin, se constituer en groupe autonome: la Commission d'éducation permanente du SAE-SPN. Des affiches d'information sont apparues dans nos collèges et rappellent à ceux qui l'auraient oublié, que les thèses du rapport de la SPR au Congrès de La Chaux-de-Fonds ne sont pas demeurées lettre morte.

Les cours de recyclage se poursuivent au gré de l'application des nouveaux programmes. Les problèmes posés par le remplacement des membres du corps enseignant convoqués à de tels cours, qui nous ont tant préoccupés autrefois, ne sont plus apparus. Quelques remarques vagues et sporadiques mettant en cause la qualité ou l'utilité de certains cours ne pouvaient justifier à ce propos une réaction de notre part.

La SPR a pris la précaution d'intervenir au sujet de l'établissement du calendrier qui prévoit la date de mise en application des nouveaux programmes. Elle a ainsi obtenu, dans l'introduction des disciplines, un étalement qui épargne à l'enseignant l'inconvénient inadmissible d'être contraint à deux cours durant la même période.

Nous ne saurions évoquer ces cours de recyclage sans nous faire l'écho de certaines doléances témoignant de quelque lassitude parmi nos collègues entraînés dans ce mouvement, ou cette agitation, pédagogique. Nous croyons que **notre école a maintenant besoin de reprendre son souffle.** L'esprit romantique de renouvellement la gardera de la routine. Nous devons dire aux membres de nos autorités, comme d'ailleurs à nos collègues de l'école romande, qui ont pris les uns et les autres la responsabilité de cette évolution, que le temps d'un certain classicisme est arrivé. Il s'agit précisément de classer les idées nouvelles en continuant à se référer aujourd'hui à la culture qui nous a été léguée.

4. Les affaires matérielles

Nous nous trouvons actuellement, comme l'ensemble des fonctionnaires de notre canton, en présence des difficultés qui sont nées de la crise économique. Nos autorités elles-mêmes reconnaissent que la situation des serviteurs de l'Etat n'est pas loin d'être la plus défavorable de Suisse.

Nous n'en trouvons pas, pour autant, motifs à résignation et **nous poursuivons les objectifs que nous nous sommes fixés au cours des années passées.**

Aussi ne manquons-nous aucune occasion de revenir à la charge à propos de **l'abaissement de l'âge de la retraite.** Nous avons enregistré avec satisfaction les facilités, dictées par les circonstances momentanées, offertes à nos collègues désireux de bénéficier d'une retraite anticipée. Mais les critères qui ont servi à déterminer les catégories d'employés ayant légalement le droit de mettre fin à leurs fonctions à l'âge de 60 ans, sont, à nos yeux, incontestablement applicables aux membres du corps enseignant. Nous l'avons relevé avec force au cours d'une séance convoquée par M. le chef du Département des finances. Nous ne cessons donc de demander que la loi sur la Caisse de pensions soit modifiée, non pas en fonction d'un arbitraire ridicule, mais en tenant compte de la véritable nature du travail de chacun.

Une élémentaire prudence nous a conduits à faire connaître aux autorités, que **nous refusons des dispositions réglementaires qui, dans ce domaine, étant prises seulement en faveur des femmes, justifieraient la disparité de traitement entre ces dernières et les hommes.**

Cette attitude nous donne toute liberté de maintenir notre revendication portant sur **l'égalité de traitement entre institutrices et instituteurs,** même si le dossier git, provisoirement fermé, dans quelque tiroir du Département des finances.

Le chômage des normaliens parvenus au terme de leurs études a perturbé, comme on le sait, le début de leur carrière. Nous constatons que nos nouveaux collègues ont tous trouvé un emploi, sinon dans une titularisation immédiate, du moins dans une affectation à des remplacements ou à des tâches spéciales comme celle de maître-assistant. Nous imaginons l'inconfort d'une telle situation. Nous ne pourrions toutefois y porter meilleur remède qu'en offrant à ceux qui s'en estiment victimes une place au sein de notre syndicat.

Les effets de la pléthore sur tout le corps enseignant ne sont pas ressentis seulement sous la forme de menaces de fermetures de classes, d'obligation d'aller enseigner dans un autre endroit, et pour

la femme mariée, de candidature non retenue. Ils apparaissent insidieusement comme les dangers les plus redoutables pour notre profession tout entière, lorsque des solutions trop simplistes, trop pragmatiques qu'on prétend donner aux problèmes posés, portent préjudice aux droits élémentaires de l'homme et aux impératifs pédagogiques. Il convient de mesurer ces dangers quand, pour des raisons prétendues sociales, on ne nomme pas une institutrice mariée, on prolonge le délai d'engagement, on institue un système d'enseignement aberrant.

C'est pourquoi notre réaction, devant le phénomène de la pléthore et des difficultés d'emploi, a été déterminée par notre souci d'épargner à l'école et aux enseignants l'utilisation de remèdes pires que le mal.

Aussi bien,

— nous regrettons qu'en dépit de notre opposition et de l'opinion de la majorité des commissions scolaires consultées, le système d'enseignement à mi-temps ait été mis, même facultativement, en application ;

— nous n'acceptons pas que des pressions soient exercées afin que des institutrices ne soient pas nommées en raison de leur situation sociale ;

— nous n'admettons pas les prorogations abusives d'engagements et nous intervenons afin que les maîtres soient régulièrement nommés dans un délai décent ;

— nous mettons en garde les normaliens contre les expédients et les solutions à court terme comme moyens de résoudre des difficultés ;

— nous ne reconnaissons pas aux commissions scolaires de compétences pédagogiques.

4.1. La limite de nos interventions

Rien n'est plus décourageant, pour un organe exécutif, que de se heurter, dans ses interventions, à une résistance insurmontable que lui opposent les hommes et surtout les circonstances. Ce non possumus est particulièrement sensible dans le domaine matériel où des incidences financières entrent en jeu.

Entrevue entre M. le chef du Département de l'instruction publique et le Comité central

Dans la morosité d'un climat créé par les difficultés économiques et leurs répercussions sur nos collègues, le Comité central a refusé de s'associer à l'envoi d'un message aux membres du corps enseignant, mais il a tenu à rencontrer le chef du Département de l'instruction pu-

blique. La séance a sans doute été positive et satisfaisante, aux yeux des deux parties, par l'esprit de franchise dont elle a été empreinte.

Entrevue entre M. le chef des services financiers de l'Etat et le Comité central

La rencontre à laquelle nous avons participé avec le chef du DIP ayant débouché sur la complexité des questions financières, nous avons accepté l'offre qui nous était faite d'entendre, peu de temps après, les explications techniques que pouvait nous fournir le chef des services financiers de l'Etat.

Le Comité central aura du moins appris au cours de ces importantes séances, combien il est difficile, dans une action de défense de nos intérêts matériels, de desserrer le carcan constitué par les mesures de restriction prises par le pouvoir politique. Il en fit une nouvelle fois l'expérience en intervenant, vainement, auprès du Département de l'intérieur à propos de la subvention de l'Etat aux assurances-maladie en faveur des enfants.

Une autre puissance s'est récemment manifestée, celle de certaines communes et de groupes de pression, obligeant le Conseil d'Etat et le Grand Conseil à composition et contraignant les pouvoirs publics à reporter de trois mois le versement aux fonctionnaires de **l'allocation de 3 %** qui leur était légalement octroyée pour compenser le renchérissement du coût de la vie.

Il apparaît donc bien que nous soyons confrontés, non pas tellement à des personnes responsables de notre condition, dont il serait injuste de suspecter systématiquement la compréhension qu'elles témoignent envers nos problèmes, mais davantage à des communes en difficulté, à une opinion publique aigrie par les circonstances et traditionnellement mal disposée envers les fonctionnaires qu'elle assimile à des privilégiés.

4.2. Rôle de la Commission financière

Cette analyse de situation nous aide à comprendre que la tâche de la Commission financière, présidée par M. Francis Houriet, ne puisse se limiter à rendre au corps enseignant le service, quelque insignifiant qu'il soit, de lui indiquer à quelle **caisse d'assurance-chômage** il lui est le plus avantageux de s'affilier.

Car les problèmes financiers exigent d'être maîtrisés par ceux qui en deviennent peu à peu des spécialistes. Les refus opposés a priori à certaines de nos demandes **ne doivent pas être acceptés passivement.** Mais nous nous garderons aussi de leur **répondre par des réactions épidémiques hargneuses et par des proposi-**

tions irréalistes qui nous déconsidéraient.

La mission confiée à la Commission financière nous préservera d'être pris pour des Béotiens ou des résignés. Cet organe de notre syndicat deviendra de plus en plus apte à examiner sérieusement la situation économique où nous piétons, et à nous fournir les moyens qui nous permettront de débloquer la route du progrès social.

5. La destinée des élèves et l'existence de la section préprofessionnelle

On a souvent évoqué, dans nos rapports, les problèmes relatifs à la revalorisation de la section préprofessionnelle. Il importe d'évoquer ce sujet et de le placer sous l'éclairage dramatique que lui donnent nos inquiétudes quant à **l'existence même de cette section et quant à l'avenir de ses élèves.** Nous considérons que les classes préprofessionnelles sont menacées à cause de l'inaptitude, dont on leur fait grief, à préparer les futurs apprentis de certains métiers.

La vie de la section préprofessionnelle s'en va avec le déferlement insensé des élèves, encouragé par la société et par beaucoup de pédagogues, vers les sections C, S, M. C'est ainsi que sombre dans l'oubli la belle et authentique mission que la réforme de l'enseignement avait confiée à la nouvelle venue dans le degré secondaire.

Nous avons tenté de discerner **les causes de la maladie**, qui ressemblerait assez à une hémorragie, et **les remèdes** capables de la guérir.

5.1. Notre rapport sur la réforme de l'enseignement

A la suite d'une intervention d'un député au Grand Conseil, le Département de l'instruction publique a désiré connaître l'avis de certains milieux sur les réformes introduites ces dernières années.

Le document que nous avons rédigé à ce propos souligne **les réserves** à émettre quant à la qualité **du système d'orientation des élèves**; que nous rendons responsable au premier chef de la dévalorisation de la section préprofessionnelle. Nous remarquons en particulier que les objectifs pédagogiques fixés à cette dernière ne peuvent être atteints en raison du niveau de plus en plus bas des élèves. Nous nous en prenons au manque de coordination entre l'école obligatoire et les cours d'apprentissage, au défaut de précision et de structure qui marque notamment les programmes des troisième et quatrième années.

Nous pouvions légitimement nous de-

mander si, dans ces conditions, le mouvement issu de la réforme de 1962 n'a pas considéré peu à peu la section préprofessionnelle comme un pis-aller, et si, dans ces conditions, nombre d'enseignants du degré primaire ne sont pas amenés à ne recommander aux élèves et à leurs parents, que la voie ouverte par les sections C, S, M.

Des telles considérations, notons-nous avec un plaisir teinté d'amertume, ont été partagées par d'autres milieux consultés.

5.2. Modalités des promotions dans le degré primaire

Les carences décelées dans la formation des élèves deviennent plus sensibles à mesure que s'approche le terme de la scolarité obligatoire; elles sont naturellement très inquiétante chez les élèves de la section préprofessionnelle, moins doués scolairement que leurs camarades.

Nous avons cru devoir mettre en cause à ce sujet, lors d'une longue séance tenue au Service de l'enseignement primaire en présence de son chef, **les modalités trop faciles de promotion dans le degré primaire.**

Nous comprenons qu'une certaine générosité incite les autorités à prendre des mesures propres à assurer aux élèves, dès leurs débuts en classes, une scolarité normale. Mais il nous paraît illusoire d'estimer que les difficultés scolaires, apparues au degré primaire, puissent être sans autre comblées au degré secondaire sans s'aggraver et sans abaisser le niveau de la classe tout entière.

5.3. L'orientation scolaire

Une orientation scolaire défectueuse est non seulement responsable, comme nous l'avons dit, de la dévalorisation de la section préprofessionnelle, mais **des perturbations dont souffrent, nous le savons, les autres sections.** Il est certes essentiel de respecter le caractère propre à chaque section. Il est anormal que des élèves des sections classique, scientifique et moderne peinent à la tâche, se sentent surchargés de travail et ne parviennent pas à poursuivre les études auxquelles ils étaient destinés. Cela signifie que **le système lui-même, mis en place par la réforme, est déséquilibré.**

Nous avons donc, depuis longtemps déjà, alerté notre département au sujet de l'orientation scolaire. Un échange de correspondance a ouvert la voie à une importante **entrevue entre MM. les chefs des services de l'enseignement secondaire, de l'enseignement primaire et de l'orientation scolaire, d'une part, et notre Comité central, d'autre part.**

Il est résultat de cette séance, sinon la refonte du système d'orientation, que

nous aurions souhaitée, du moins quelques améliorations des modalités en vigueur.

Le « Rapport concernant la modification du règlement relatif aux conditions d'admission, de promotion, de réussite et de passage dans l'enseignement secondaire, du 27 février 1973 »

— **limite l'accès des élèves à la session complémentaire**; aux élèves absents lors de la session ordinaire et à ceux qui ont obtenu un total d'au moins 8 points aux épreuves de la session ordinaire; de plus

— **les exigences réglant le passage des élèves, qui se trouvent bloqués en première année prégyrnasiale, en section moderne seront allégées.**

Nous pensons que ces dispositions, toutes satisfaisantes qu'elles soient, en appellent d'autres qui doivent être prises dans la section préprofessionnelle elle-même.

5.4. Aménagements dans la section préprofessionnelle

Il serait inadmissible, on en conviendra, que nous détournions vers la section préprofessionnelle une notable partie du flux des élèves engagés dans la voie des sections prégyrnasiales ou modernes, sans nous soucier de **la qualité et de l'efficacité de l'enseignement que ces écoliers vont recevoir chez nous.**

Il ne saurait être question de pratiquer **une pédagogie élitique.** Cependant le sens des responsabilités nous oblige à procéder, à l'intérieur de notre section, aux aménagements qui lui permettront d'être simplement capable d'accomplir sa mission, **en préparant convenablement ses élèves aux apprentissages de bonne qualité, voire à des études ultérieures.**

En cette matière, nous tentons de prendre le relais d'une commission départementale, dite de la préprofessionnelle, dont nous avions en son temps demandé la constitution, qui n'avait abouti à aucun résultat concret. Dédaignant les considérations générales auxquelles ce groupe de travail s'était livré, nous avons estimé qu'il était temps d'envisager des modifications de programmes aisément réalisables.

5.5. Revalorisation de l'enseignement de l'allemand

L'importance indéniable des connaissances en langue allemande quant à donner accès à plusieurs professions, offertes spécialement aux filles, est soulignée par le nombre des échecs qu'ont subis les élèves sans formation suffisante dans ce domaine. Nous avons donc proposé au DIP la promulgation des deux dispositions suivantes :

a) l'introduction d'une troisième heure d'allemand en 3^e et 4^e année préprofessionnelle ;

b) l'intégration, sous une forme à déterminer, de la note d'allemand dans le calcul de la moyenne nécessaire à la promotion.

Nos démarches dans ce sens ont été accueillies très favorablement par le DIP et nous en attendons le résultat final.

De plus, le Service de l'enseignement secondaire se propose d'ajouter une 5^e heure de mathématiques en 4^e P.

Ces leçons supplémentaires seront données, sans augmenter la charge hebdomadaire du maître ou de l'élève, aux dépens de l'horaire de géographie et de sciences. Nous acceptons cette solution, si ce n'est très volontiers, du moins en admettant qu'il ne s'en présente pas de meilleures.

5.6. Vers une meilleure qualité d'orientation et d'école

L'évolution déclenchée par les modestes réformes relatées ci-dessus doit se poursuivre. Car la qualité de notre école et la sauvegarde de la section préprofessionnelle nous paraissent toujours plus clairement dépendre d'une judicieuse orientation des élèves qui les engage dans la voie de leur plus grand bien.

Dans cette orientation nous prenons conscience du rôle décisif assigné à nos collègues des degrés primaire et préprofessionnel. Aussi serons-nous amenés à nous préoccuper à l'avenir de la **contribution des maîtres eux-mêmes à l'amélioration de l'enseignement**. Cet apport ne réside pas seulement dans la participation à des cours de recyclage et de perfectionnement, mais surtout dans l'acquisition d'une solide culture générale.

Formation des maîtres

Ce problème nous a préoccupés au niveau de la Société pédagogique romande, par le biais de l'examen d'un important rapport émanant de milieux pédagogiques de l'enseignement secondaire : la formation des maîtres de demain.

Ce document a le mérite d'attirer notre attention sur un sujet capital.

Le gymnase pédagogique et l'école normale n'ont pas été chargés de former des pédagogues qui, en raison de capacités intellectuelles limitées, ne seraient pas aptes à poursuivre des études universitaires. Ces institutions mettent à la disposition des enfants de notre canton des maîtres généralistes. Or ces derniers ne seront à la hauteur de leur tâche qu'en s'appuyant sur des connaissances étendues dans plusieurs domaines, sur une culture sans laquelle il n'y a pas de mobilité d'esprit.

Nous avons donc apporté notre approbation au projet, encore vague, du directeur de l'école normale, d'allonger d'un an les études des instituteurs.

Nous croyons que le maître généraliste devra toujours être, dans une certaine mesure, un humaniste.

L'organisation de l'enseignement en tronc commun au degré 6

Nous la considérons comme l'un des facteurs, et non des moindres, d'une orientation scolaire sérieusement améliorée. Aussi notre association refuse-t-elle la responsabilité de l'échec des travaux menés par la commission constituée naguère pour régler le problème. Elle souhaite que, les délibérations d'un groupe de travail chargé de l'étude de la question aidant, ce problème soit bientôt examiné par les partenaires qu'il concerne. Il est certain, comme l'a relevé l'un de nos interlocuteurs lors d'une séance officielle, que le report à plus tard de l'heure du choix d'une filière de formation, éliminera quelques graves inconvénients du système d'orientation.

6. Délégations et participation

Nous nous proposons de recenser nos nombreux collègues qui, quelquefois depuis des années, représentent notre syndicat dans des commissions officielles ou internes. Il conviendra d'ajouter à cette liste pour l'année 1976, les noms suivants :

— M. Georges Bobillier, à la Commission et au jury d'examens de l'école normale pour la préparation des brevets spéciaux ;

— M^{me} José Wetzler, à la Commission de surveillance du Fonds spécial de compensation de l'école normale ;

— M. Gérard Bouquet, à la Commission des examens de l'école normale ;

— M. Jean-Pierre Buri, à l'Institut neuchâtelois ;

— M. Eric Huguenin, colloque pédagogique des activités créatrices et connaissance de l'environnement ;

— M^{lle} Hélène Jeanneret, à la vice-présidence de l'Assemblée des délégués de la SPR (en remplacement de M. Jean-Pierre Mischler, secrétaire démissionnaire) ;

— M. Christian Anghern, à la Commission de rédaction du rapport : statut de l'enseignant dans la société, en vue du Congrès de Fribourg en 1978 ;

— M. Jean-Jacques Bolle, à la Commission romande d'« Aménagement du programme de mathématique pour les degrés 7, 8 et 9 » ;

— M^{me} Jacqueline Corthésy, à la Commission du fichier préscolaire.

Le Comité central constate que **les circonstances ne lui permettront sans doute jamais de placer nos collègues chargés d'une mission dans des conditions d'une personne strictement mandatée**. Il s'efforcera néanmoins d'établir avec eux une liaison plus étroite que celle qui existe actuellement.

Mais nous tenons à suivre leur activité avec suffisamment d'attention pour avoir la sagesse de mettre fin à leur mandat si d'aventure ils l'estimaient eux-mêmes inutile. C'est ainsi qu'en ont jugé nos délégués à la Commission de télévision en circuit fermé et au groupe de lecture des épreuves de connaissances et d'information.

L'année 1976 aura fixé longuement notre attention sur les problèmes importants évoqués dans ce rapport. Le DIP, en qui nous avons trouvé, malgré les circonstances difficiles, un interlocuteur ouvert et agréable, nous a en outre informés par lettres

— que les circonstances lui permettaient de rétablir quelque peu **l'aide qu'il apporte au soutien pédagogique** ;

— qu'une enquête menée, à la suite d'une intervention de notre part, à propos de **la subvention en faveur des activités créatrices**, révélait que le 80 % de nos collègues concernées se déclaraient satisfaites du système en vigueur.

Nous avons enfin apprécié l'initiative prise et renouvelée par M. le chef du DIP de **réunir les présidents des associations professionnelles**, afin de partager avec eux ses préoccupations.

7. Affaires romandes

Une fois de plus notre association neuchâteloise a participé activement à **l'édification en cours d'une SPR renouvelée**. La SAE-SPN s'est engagée à fond dans cette œuvre par la contribution considérable que M. Georges-André Monnier et ses collègues neuchâtelois, Francis Houriet et Pierre André, ont apportée à l'élaboration du rapport « **Orientation nouvelle de la SPR** ». Notre syndicat attend aujourd'hui, en s'y préparant, la discussion de ce document en automne 1977, avec le même intérêt qu'elle accorde à **la nomination d'un président permanent de la SPR**.

Dans les deux assemblées qui débattent successivement de ces deux objets, il ne saurait, en effet, être question d'autre chose, à nos yeux, que **de doter notre grande association romande des structures et du gouvernement capables de mener un combat énergique sur les plans pédagogiques et social**.

Proposant ainsi à nos collègues ro-

mands une certaine politique, nous leur avons légués aussi, pour le Congrès de 1978 à Fribourg, un thème de réflexion susceptible de donner à cette politique sa justification philosophique : le statut de l'enseignant dans la société.

8. L'information

8.1. Information auprès des partis politiques neuchâtelois

La plupart des décisions qui affectent notre situation sociale sont prises, on le sait, par le pouvoir politique, dont les partis constituent l'élément moteur. Aussi avons-nous estimé nécessaire, au moment où des questions importantes, comme le statut des enseignants et les problèmes concernant la Caisse de pensions, préoccupent le Grand Conseil, d'engager le dialogue avec les principaux partis du canton.

Nous avons rencontré successivement des personnalités parmi les plus représentatives du **Parti libéral**, du **Parti socialiste** et du **Parti radical**. Des discussions, très longues et approfondies, qui se sont déroulées, on peut évidemment, selon son tempérament et ses propres critères de jugement, tirer des impressions diverses.

Tous les membres du Comité central qui y ont participé admettent toutefois que ces séances nous ont permis

- de faire connaître notre syndicat dans des milieux qui l'ignoraient ou en avaient une idée fausse ;

- de présenter nos problèmes à des hommes politiques influents et d'obtenir de beaucoup d'entre eux, sinon un appui inconditionnel, du moins une compréhension certaine ;

- de trouver, dans tous les cercles politiques, des interlocuteurs qui se déclarent

eux-mêmes prêts à poursuivre le dialogue avec nous et à tenir compte, pour s'orienter, de nos informations.

On peut donc considérer que les résultats de ces rencontres sont incontestablement positifs et conformes aux intérêts du corps enseignant.

8.2. Information interne et rôle des sections

Il faut l'avouer, le CC est stupéfait de l'ignorance de nos membres à propos des affaires traitées. Il faut donc rappeler ici le rôle essentiel dévolu désormais, dans la procédure d'information, aux sections, par l'intermédiaire de leur président et de leur délégué au Comité central. Ainsi que nous l'avons spécifié dans une circulaire interne, la suppression de l'Assemblée des délégués confère à l'Assemblée générale la qualité d'organe de référence du Comité central. Mais, pour des raisons pratiques faciles à comprendre, ce sont les sections elles-mêmes qui se trouvent ainsi chargées de la tâche d'informer la base, d'introduire les sujets en discussion préalable dans un cadre restreint, le plus favorable aux échanges de vues, de dégager les éléments qui, examinés en Assemblée générale ou transmis directement à l'exécutif cantonal de notre syndicat, constitueront sa politique.

L'exercice de la démocratie et des responsabilités de chacun passe par cette procédure.

9. Recrutement et propagande

Au terme d'un rapport de gestion qui met volontairement en évidence une activité considérable en démarches, en tra-

vail, en efforts de réflexion, nous sommes incités à nous tourner du côté des quatre ou cinq centaines d'institutrices, d'instituteurs, de jardinières d'enfants, de professeurs qui constituent le Syndicat autonome d'enseignant - Société pédagogique neuchâteloise, et tout particulièrement vers ceux, très nombreux, qui y exercent une responsabilité ou y détiennent un mandat. Le président du SAE-SPN remercie ceux qui sont à l'œuvre et spécialement ses collègues du Comité central. Ce dernier, d'une remarquable stabilité, a accueilli à sa table avec le plus grand plaisir la déléguée des Jardinières d'enfants, M^{me} Marie-Louise Jobin, du Locle.

Au terme d'une activité remarquable de près de 20 ans au sein du CC, notre collègue Georges Bobillier a remis son mandat. Il a été remplacé par M. Edgar Jobin, du Locle, qui représentera dorénavant la section du Locle.

Nous savons qu'il est urgent d'engager l'action de propagande et de recrutement qui rassemblera sous notre sigle tous les enseignants neuchâtelois.

Nous souhaitons donc que ce long rapport, qui n'est pas une nomenclature, mais la description du paysage où se situent nos classes, notre combat journalier, notre existence, nos réflexions, devienne entre nos mains un outil pour bâtir l'avenir et une arme pour abattre ce qui doit disparaître.

Buttes, le 4 mars 1977.

Syndicat autonome des enseignants
Société pédagogique neuchâteloise
Comité central

Le président :
Gérald Bouquet.

BANQUE
CANTONALE
VAUDOISE

un nom
une garantie

Commencez par voir chez Schubi

Vous y trouverez le matériel pédagogique exactement adapté à l'école, d'excellente qualité, à un prix fort raisonnable. Commencez par feuilleter le catalogue Schubi ! Nous vous fournirons ensuite avec plaisir un complément d'information détaillé sur le sujet qui vous intéresse plus particulièrement. Renvoyez-nous la présente annonce. Nos renseignements sont gratuits et sans engagement de votre part.

Votre spécialité :

Nom :

Adresse :



Editions Schubiger

Case postale 525 8401 Winterthur Tél. 052 29 72 21

**CHERCHEZ-VOUS
UN AGRÉABLE BUT
DE COURSE D'ÉCOLE ?**

LE FUNICULAIRE DE

CHAUMONT



VOUS CONDUIT AU BELVÉDÈRE
DE NEUCHÂTEL

Altitude 1100 m. Tour panoramique : vue sur les lacs et les Alpes. Promenades pédestres balisées. Accès à la station de départ (La Coudre) par le trolleybus (ligne 7) depuis le centre ou la gare de Neuchâtel.

Demandez les conditions d'émission des billets collectifs, les horaires ou une course spéciale : tél. (038) 33 24 12 et à la Cie des transports en commun de Neuchâtel et environs, quai Godet 5, 2001 Neuchâtel.

Editions BIAS

Pour les tout-petits, des albums sans aucun texte :

LE TEMPS QUI PASSE :

Le sport - La ferme - Par tous les temps - En jouant à Fr. 4.20 l'ex.
à partir de 3 ans, pour donner l'habitude du livre.

CRÉER PAR L'IMAGE :

Faites des déguisements - Faites des cadeaux -
Faites des maisons - Faites des jouets à Fr. 3.30 l'ex.

à partir de 5 ans, pour faire soi-même de jolies choses, s'occuper de nombreuses heures. 24 pages tout en couleurs.

Agent général :

**J. MUHLETHALER - Rue du Simplon 5 -
1211 GENÈVE 6 - Tél. (022) 36 44 52.**



COMMUNIQUÉ CONCERNANT KID 77

Dans la tente dressée à cet effet sur la terrasse du Palais de Beaulieu à Lausanne pendant le SALON INTERNATIONAL DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE KID 77 (18 au 30 mai 1977), la LIBRAIRIE LAROUSSE organise un jeu-concours intitulé

« LES MOTS CROISÉS DU L3 »

ouvert aux élèves des écoles de Suisse romande âgés de 12 à 16 ans. Ceux-ci sont conviés à y participer par équipe de trois, et à représenter leur établissement dans cette compétition.

La LIBRAIRIE LAROUSSE invite les maîtres à susciter les inscriptions de leurs élèves, groupés par trois, et à les faire parvenir **avant le vendredi 6 mai** à LAROUSSE (Suisse) S.A. au moyen du coupon ci-dessous, rempli et signé.

Ce concours est doté de nombreux prix dont :

**3 LAROUSSE
3 VOLUMES EN COULEURS,
chacun d'une valeur de Fr.s. 504.— ;**

tous les participants sont assurés de recevoir une récompense. L'établissement auquel appartiendra l'équipe gagnante recevra, en outre :

LE GRAND LAROUSSE DE LA LANGUE FRANÇAISE EN 7 VOLUMES.

Dès réception de l'inscription, LAROUSSE (Suisse) S.A. adressera aux candidats retenus le règlement complet du jeu « Les mots croisés du L3 », ainsi que pour chacun d'eux et pour leur professeur une **entrée gratuite** à KID 77. Elle répondra volontiers aux questions qui pourraient lui être posées par téléphone au numéro (022) 36 91 40, poste 7.

Découper ici

KID 77 CONCOURS LAROUSSE : INSCRIPTION

Coupon à retourner à : LAROUSSE (Suisse) S.A., BP 120, 1211 Genève 6.

Les 3 élèves suivants :

Noms :

Prénoms :

Age :

souhaitent participer au concours « Les mots croisés du L3 », et y représenter leur classe, dont l'adresse est :

Ecole :

Rue : Ville :

Ils pensent visiter KID 77 avec leur classe à la date suivante:

Date :

Signature du maître :

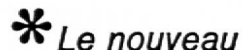
Pelikano

le stylo d'écolier qui a largement fait ses preuves
avec 2 perfectionnements importants*



*La forme nouvelle
de sa partie avant, dite encoche
«belle écriture».*

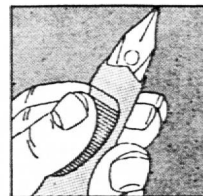
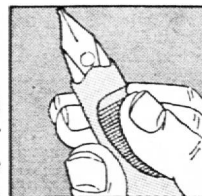
Dans cette encoche, l'index tient bien en place. Il ne peut plus glisser sur la plume. Finis donc les doigts barbouillés d'encre. Les écoliers tiennent ce stylo en souplesse et avec assurance, sans crispation.



*Le nouveau
Pelikano existe
désormais en version
spéciale pour gauchers.*



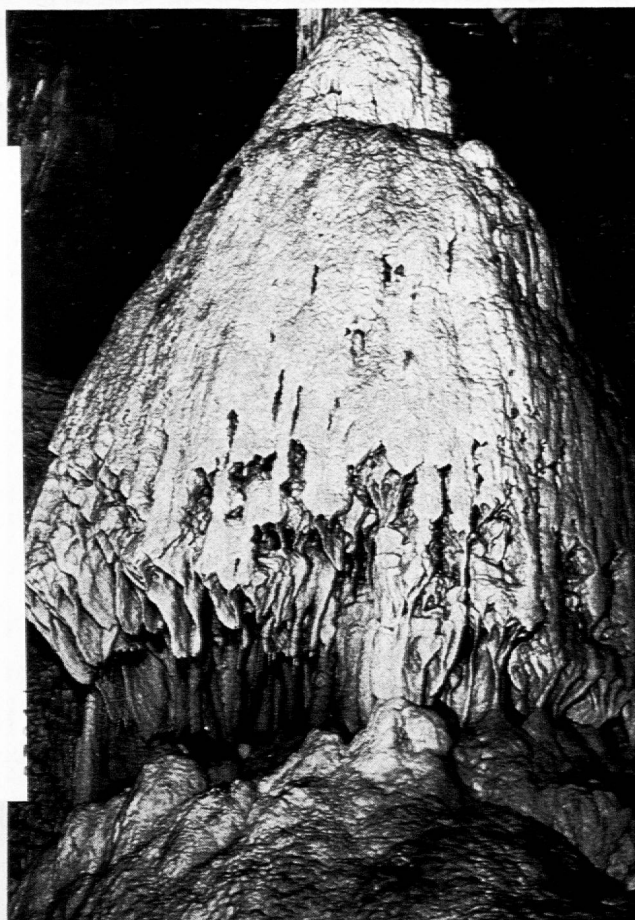
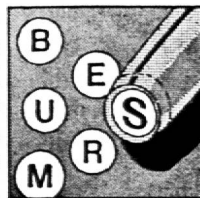
Les modèles
spéciaux pour
gauchers ont une
encoche «belle écriture»



déportée sur la gauche et la plume spéciale «L».

Plus de 10% des enfants en Suisse
sont gauchers pour lesquels les nouveaux
modèles spéciaux du Pelikano représentent une aide
précieuse.

Encore un petit détail du nouveau Pelikano: Plus de confusions
en classe grâce aux vignettes-Initiales dans l'extrémité du corps.



Les

Grottes de Vallorbe

et

l'Orbe souterraine

ouvertes du 3 avril au 30 octobre 1977 de 9 h. à 21 h.
et de 13 h. à 17 h.

Un spectacle inédit et grandiose !

Près de 100 000 visiteurs par année !

Pour tous renseignements :

OFFICE DU TOURISME

1337 VALLORBE - Tél. (021) 83 25 83

BIBLIOTHEQUE NATIONALE
SUISSE
15, HALLWYLSTRASSE
3003 BERNE

J. A.

1820 Montreux 1